



INVESTIR POUR NOS COTISANTS ET BÉNÉFICIAIRES





Table des matières

I INTRODUCTION

10 ENGAGEMENT

28 INTÉGRATION

45 COLLABORATION

56 PRIORITÉS POUR L'ANNÉE À VENIR

Légende : En 2007, l'OIRPC a investi 884 millions de dollars américains dans Puget Sound Energy. La société possède et exploite trois grands parcs éoliens qui produisent jusqu'à 773 mégawatts d'électricité – une quantité suffisante pour alimenter près de 200 000 foyers – ce qui la place au deuxième rang des producteurs d'énergie éolienne aux États-Unis.

À PROPOS DE L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'« OIRPC ») est un organisme de gestion de placements professionnelle ayant l'important mandat d'aider à établir les bases qui permettront à 20 millions de Canadiens de s'assurer une sécurité financière pour la retraite. Nous investissons les actifs du Régime de pensions du Canada (le « RPC ») qui ne sont pas actuellement nécessaires au versement des prestations de retraite, d'invalidité et de survivant. Nos principes sont l'intégrité, le partenariat et le rendement élevé.

La structure sans lien de dépendance de l'OIRPC est reconnue dans le monde comme une pratique exemplaire pour les régimes de retraite nationaux. Cinq caractéristiques clés nous distinguent :

Gouvernance

La surveillance de l'OIRPC est assurée par un conseil d'administration professionnel sans lien de dépendance avec le gouvernement.



Mandat de placement exclusivement

Notre mandat, tel qu'il est établi dans la loi, est axé uniquement sur le placement et consiste à produire un rendement maximal tout en évitant les risques de perte indus. Les décisions de l'OIRPC ne sont pas influencées par les directives de l'État, par des considérations liées au développement régional, social ou économique, ni par aucun autre objectif non lié au placement.



Transparence

L'OIRPC présente des états financiers trimestriels et annuels. Nous tenons des assemblées publiques tous les deux ans dans chacune des provinces qui participent au Régime de pensions du Canada, au cours desquelles les Canadiens et les groupes d'intérêt peuvent poser des questions aux membres de la haute direction.



Actif distinct

L'actif que nous gérons dans les meilleurs intérêts des 20 millions de cotisants et de bénéficiaires de la caisse du RPC est tout à fait distinct des fonds publics.



Gestion professionnelle

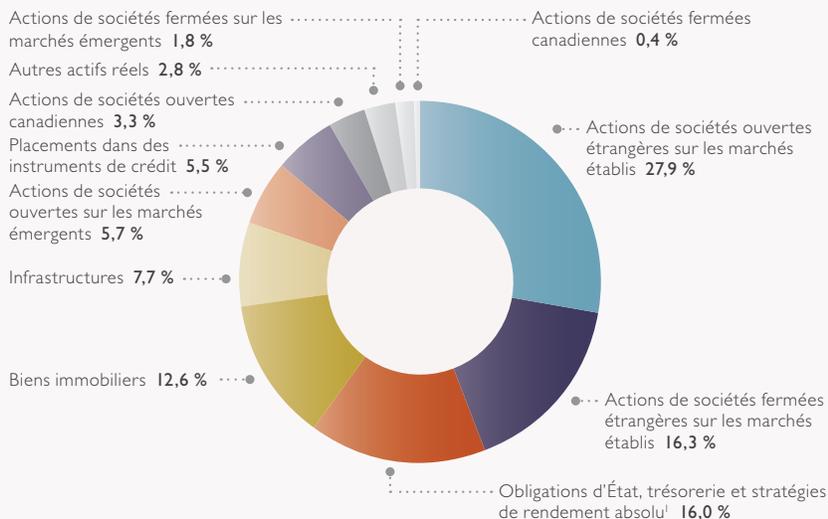
Nous sommes un organisme de gestion de placements professionnel et nous recrutons les meilleurs professionnels des placements qui soient partout dans le monde. Notre équipe de direction ne relève pas des gouvernements, mais d'un conseil d'administration composé d'administrateurs hautement qualifiés.



PORTEFEUILLE ET RENDEMENT DE L'OIRPC

COMPOSITION DE L'ACTIF

Au 31 mars 2017



1. Déduction faite des émissions externes de titres d'emprunt.

11,8 %

Taux de rendement (nominal net) de l'exercice 2017

6,7 %

Taux de rendement (nominal net) annualisé sur 10 exercices

11,8 %

Taux de rendement (nominal net) annualisé sur cinq exercices

DIVERSIFICATION MONDIALE PAR RÉGION

Au 31 mars 2017

33,5 G\$

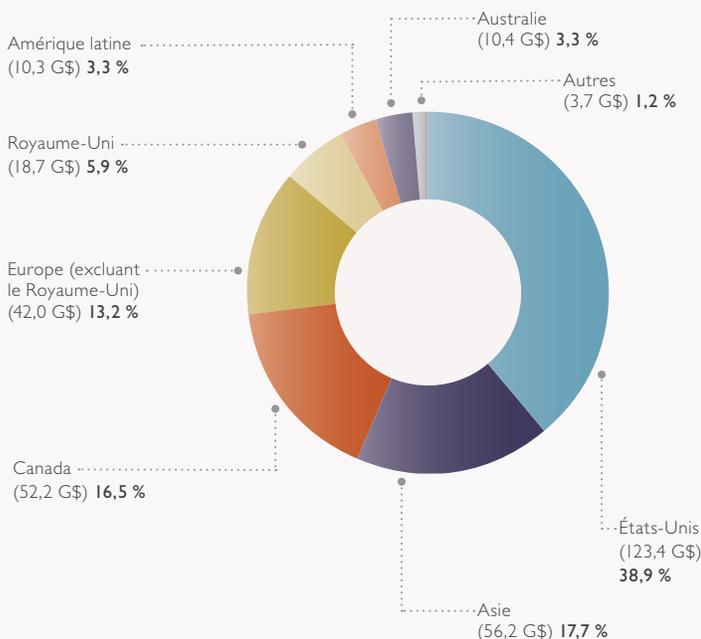
Bénéfice net pour l'exercice 2017, déduction faite de tous les coûts engagés par l'OIRPC

316,7 G\$

Valeur de la caisse du RPC au 31 mars 2017

146,1 G\$

Bénéfice net cumulatif pour la période de 10 exercices, déduction faite de tous les coûts engagés par l'OIRPC



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Cette année marque le dixième anniversaire de la publication du premier rapport annuel sur l'investissement durable de l'OIRPC, qui décrit en détail comment nous intégrons les facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance (ESG) à nos processus de placement. Cette façon de faire, autrefois considérée comme marginale par certains investisseurs, constitue maintenant à juste titre une pratique courante dans notre secteur.



Le mandat de l'OIRPC est clair : optimiser les rendements tout en évitant les risques de perte indus et en agissant au mieux des intérêts des cotisants et des bénéficiaires. Notre engagement envers les générations de Canadiens qui comptent sur nous pour leurs besoins de retraite consiste à analyser toutes nos actions dans cette optique.

Chose sûre, l'investissement durable est l'approche que doit privilégier toute organisation qui vise à réaliser des rendements élevés sur plusieurs décennies. Compte tenu de l'horizon de placement exceptionnellement long de l'OIRPC, les facteurs ESG peuvent considérablement stimuler – ou entraver – le succès des sociétés dans lesquelles nous investissons.

Depuis la publication de notre premier rapport annuel sur l'investissement durable, l'actif de la caisse du RPC est passé de plus de 122 milliards de dollars à plus de 316 milliards de dollars (au 31 mars 2017). Durant cette même période, le pourcentage de l'actif investi à l'extérieur du Canada est passé de 47 % à 83,5 %. L'accroissement de la valeur de l'actif et son exposition accrue aux placements étrangers nous a donné une meilleure perspective des enjeux mondiaux, comme les changements climatiques, l'eau, les droits de la personne et la rémunération des cadres dirigeants.

Quel que soit l'endroit où nous investissons, nous croyons que la gestion de l'actif de la caisse du RPC doit aller au-delà de l'achat et de la vente d'actifs. En tant qu'investisseur engagé, nous collaborons étroitement avec les sociétés dans lesquelles nous investissons pour améliorer leurs façons de faire dans divers domaines, notamment la façon dont elles rémunèrent leurs dirigeants et informent les investisseurs sur leur stratégie à l'égard des changements climatiques. Les pages qui suivent présentent le travail que nous accomplissons au Canada et ailleurs dans le monde.

Changements climatiques

Dans le rapport de l'an dernier, j'ai parlé de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et souligné son caractère historique. Lorsque les États-Unis ont annoncé leur intention de se retirer de cet accord plus tôt cette année, il convient de mentionner que cette décision n'a eu aucun effet d'entraînement. L'accord sur les changements climatiques est toujours soutenu par une majorité de pays partout dans le monde. Bon nombre d'états et de villes aux États-Unis ont aussi réitéré leur engagement envers les objectifs fixés à Paris.

En tant qu'investisseur à long terme, nous devons prendre en compte les politiques sur les changements climatiques les plus susceptibles d'être adoptées par les gouvernements mondiaux au cours des prochaines décennies. La nécessité de prévoir ces changements réglementaires est un enjeu qu'aucun investisseur d'envergure ne peut ignorer.

Je crois que les changements climatiques constituent l'un des enjeux physiques, sociaux, technologiques et économiques les plus importants de notre époque. Il est encourageant de constater que la lutte contre les changements climatiques fait l'objet d'une attention grandissante, tant à l'interne, au RPC, qu'à l'externe. Nous nous engageons depuis plus de dix ans auprès des sociétés pour les inciter à mieux prévoir comment elles géreront les facteurs liés aux changements climatiques et à faire preuve de plus de transparence à cet égard. Nous sommes heureux de voir que de plus en plus de sociétés et d'investisseurs se joignent aux efforts déployés pour régler ces problèmes. Comme il en est question à la page 18, nous avons voté en faveur de plus de 30 propositions d'actionnaires concernant les changements climatiques au cours de la période visée. Nous avons observé cette année un niveau de soutien sans précédent des actionnaires envers l'adoption de mesures concrètes, particulièrement dans le secteur du pétrole et du gaz et dans celui des services publics.

Nous mettons l'accent sur les risques liés au réchauffement de la planète, mais nous ciblons également les occasions d'affaires qu'il présente sous la forme de technologies, de produits et de services novateurs et non traditionnels (voir pages 15 à 18). L'ampleur prévue des investissements nécessaires à la réussite de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone signifie que de nombreux projets devront pouvoir compter sur le soutien de partenaires solides, avisés et axés sur le long terme; des caractéristiques qui font de nous le partenaire tout désigné.

Stephanie Leaist, chef de l'investissement durable à l'OIRPC, est membre du groupe de travail du Conseil de la stabilité financière chargé de l'information financière ayant trait au climat (le « groupe de travail ») (voir page 49). Grâce à l'engagement de M^{me} Leaist, l'OIRPC a participé à l'élaboration d'un cadre de travail novateur que les sociétés pourront utiliser pour présenter l'information sur les risques et les occasions que présentent les changements climatiques. En juin, le groupe de travail a publié ses recommandations finales. Mark Carney, président du Conseil de la stabilité financière (CSF) et gouverneur de la Banque d'Angleterre, les a ensuite présentées aux dirigeants des pays du G20 en juillet 2017. Ce cadre de communication volontaire de l'information, axé sur la gouvernance, la stratégie, la gestion du risque ainsi que sur les mesures et les objectifs, vise à aider les investisseurs, les prêteurs et les assureurs à prendre des décisions mieux informées. C'est avec plaisir que j'ai signé, comme plus de 100 dirigeants d'organisations mondiales, une déclaration visant à appuyer les recommandations et à encourager leur adoption.

À l'interne, notre groupe de travail interservices sur les changements climatiques travaille à l'élaboration d'analyses, de processus et de méthodologies qui aideront l'OIRPC à évaluer de manière plus systématique l'incidence des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur notre portefeuille, ainsi que sur nos placements individuels. Nous croyons que le fait d'améliorer les habiletés, les connaissances et les capacités de nos équipes de placement dans ce domaine nous permettra de créer de la valeur pour les cotisants et les bénéficiaires du RPC à court et à long terme.

Mixité hommes-femmes

À l'OIRPC, nous considérons que la diversité de la main-d'œuvre est essentielle, car elle permet de produire des résultats d'affaires supérieurs et qu'elle favorise une meilleure prise de décisions.

Il est clair que la mixité hommes-femmes doit être encouragée au sein des sociétés canadiennes et mondiales. Heather Munroe-Blum, présidente du conseil de l'OIRPC, et moi-même faisons partie du 30% Club, un organisme qui vise à accroître la présence des femmes aux conseils d'administration et à la haute direction des entreprises. Nous croyons que les équipes qui comptent une masse critique de femmes sont plus performantes et nous sommes parfaitement conscients que les femmes sont souvent sous-représentées.

Cette année, nous avons utilisé nos droits de vote par procuration pour promouvoir la diversité de genre au sein des conseils d'administration canadiens. Pour nos placements dans des sociétés ouvertes canadiennes, nous votons désormais contre l'élection du président du comité de nomination si aucun membre du conseil n'est une femme, sauf en cas de circonstances atténuantes justifiant une exception (voir page 25).

Conclusion

Le présent rapport fait état des efforts que nous déployons pour évaluer les occasions et les risques associés aux facteurs ESG et pour favoriser les discussions à cet égard. Nous sommes heureux de voir que ces questions suscitent de plus en plus l'intérêt et la collaboration des particuliers, des organisations, des entreprises et des investisseurs, qui veillent ensemble à ce que les facteurs de durabilité soient pris en compte dans les décisions d'affaires et de placement. Nous observons un esprit de collaboration dans le partage des recherches et des connaissances, dans les ateliers offerts dans le secteur et dans l'engagement aux côtés d'autres investisseurs, de même que dans des initiatives d'envergure mondiale de haute visibilité comme le groupe de travail et le 30% Club.

L'OIRPC continuera d'exercer des pressions pour faire progresser les enjeux entourant les facteurs ESG. Nous ajusterons également l'orientation de notre portefeuille pour tenir compte des risques, des occasions et des exigences de communication découlant des changements climatiques.

Je suis convaincu qu'au cours de la prochaine décennie, les organisations réaliseront et comprendront que l'investissement durable constitue le meilleur outil de création de valeur à long terme.



Mark Machin

Président et chef de la direction

INVESTISSEMENT DURABLE : RETOUR SUR LA DERNIÈRE DÉCENNIE

2008

Partenaires existants

EITI

IOGN

CDP

Principles for Responsible Investment

Secteurs d'engagement : les changements climatiques, la rémunération des cadres dirigeants et les industries d'extraction.

L'OIRPC publie son premier rapport sur l'investissement durable.

Données sur les votes par procuration – 2008



16 039 points à l'ordre du jour

Votes par procuration par région

2009

L'OIRPC étend ses activités d'engagement aux marchés émergents.

2010

Compte tenu de l'importance des ressources en eau pour les communautés et les milieux locaux, l'OIRPC ajoute ce domaine à ses secteurs d'engagement et devient l'un des premiers signataires de l'initiative d'information concernant l'eau dans le cadre du CDP (auparavant le Carbon Disclosure Project).

2011

Le Comité d'investissement durable est créé pour favoriser la prise en compte des facteurs ESG à l'échelle de l'OIRPC.

2012

Stephanie Leaist est nommée chef de l'investissement durable à l'OIRPC pour soutenir l'expansion des activités liées aux facteurs ESG.

2013

Au concours « Responsible Investor Reporting Awards 2014 », l'OIRPC remporte une mention d'excellence pour son rapport 2013 dans la catégorie des meilleurs rapports sur l'investissement responsable publiés par une importante caisse de retraite.

2014

La division Activités d'investissement responsable devient celle de l'Investissement durable pour mieux refléter notre opinion voulant que les facteurs ESG soient essentiels à l'amélioration des rendements durables à long terme

2015

De concert avec BlackRock et McKinsey & Company, nous avons organisé le Sommet sur la valeur à long terme à New York. À cette occasion, plus de 120 dirigeants d'entreprise du domaine des placements provenant de 18 pays ont examiné le problème du « court-termisme » et trouvé des moyens de mettre l'accent sur la création de valeur à long terme.

2016

L'OIRPC crée un groupe de travail sur les changements climatiques pour favoriser l'intégration des facteurs de changements climatiques dans le processus décisionnel de placement.

Les droits de la personne ont été ajoutés dans nos secteurs d'engagement.

2017

Partenaires existants

CDP

IOGN

CDP

Forum économique mondial

HERMES

EITI

IOGN

CDP

Forum économique mondial

HERMES

OCDE

IOGN

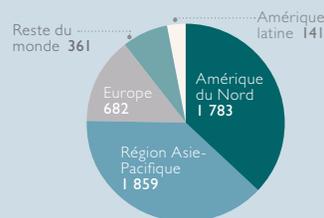
CDP

Forum économique mondial

HERMES

Dans le cadre du sommet du G20 tenu à Hambourg en Allemagne, le groupe de travail du Conseil de la stabilité financière (CSF) chargé de l'information financière ayant trait au climat, dont la chef de l'investissement durable de l'OIRPC est membre, publie des recommandations visant à améliorer la communication des renseignements sur les risques liés aux changements climatiques.

Données sur les votes par procuration – 2017



51 983 points à l'ordre du jour

Votes par procuration par région

L'OIRPC ET L'INVESTISSEMENT DURABLE

Notre mandat et la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance

L'actuaire en chef du Canada a établi en 1995 que les ressources du RPC seraient épuisées en 2015 si aucun changement important n'était apporté. Les administrations provinciales et fédérale du Canada ont donc décidé en 1997 que les actifs du RPC seraient gérés professionnellement et de façon indépendante. Ils ont fait voter une loi donnant à l'OIRPC un objectif unique : maximiser le rendement tout en évitant les risques de perte indus. De ce fait, nous sommes explicitement tenus d'agir au mieux des intérêts des cotisants et des bénéficiaires et de tenir compte des facteurs qui ont une incidence sur les obligations financières du RPC. Ces paramètres forment un cadre clair pour toutes les décisions que nous prenons.

Ce mandat est mis en œuvre sans tenir compte des considérations politiques, régionales et sociales ni du développement économique et des autres objectifs non liés aux placements. La clarté de notre mandat

répond à l'énorme défi que constituent les placements visant à enregistrer une croissance satisfaisante dans le but de soutenir la caisse du RPC. Nous sommes convaincus que les entreprises qui gèrent les facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance (ESG) sont plus susceptibles de durer et de créer de la valeur à long terme.

Les facteurs ESG revêtent une grande importance pour nous en tant qu'investisseurs à long terme. Même si les facteurs varient selon les entreprises, les secteurs et les régions, nous prenons en considération les questions ESG pertinentes au cours de l'analyse des occasions de placement, de la prise de décisions sur les placements, de la gestion des placements et des discussions que nous avons avec les entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques d'affaires et la communication de l'information.

Motif de la création de l'OIRPC

Au milieu des années 1990, la viabilité à long terme du RPC a soulevé des inquiétudes. Les actifs du RPC avaient commencé à s'épuiser en 1993. Les administrations provinciales et fédérale du Canada ont donc uni leurs efforts et mis en place d'importantes réformes visant à assurer la pérennité du RPC. Elles ont augmenté les taux de cotisation et créé l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada afin d'investir les fonds qui ne sont pas immédiatement nécessaires au versement des prestations du RPC.



1966

Création du RPC;
6,5 personnes actives
par retraité.



Années 1990

Prévisions indiquant
seulement deux
personnes actives
par retraité d'ici 2055.



1993

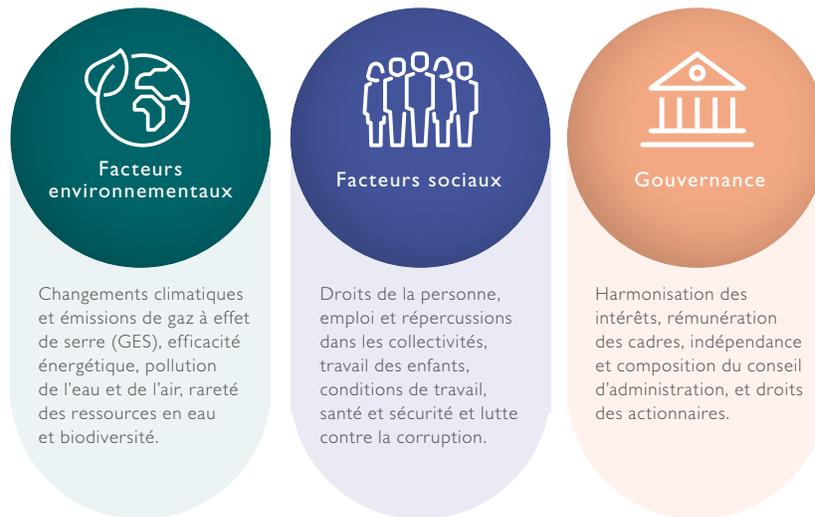
Les prestations versées au
titre du RPC commencent
à être plus élevées que les
retrées de fonds provenant
des cotisations et du revenu
de placement.



1997

En raison des changements
démographiques, les
gouvernements canadiens
créent l'OIRPC.

CE QUE NOUS ENTENDONS PAR FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET RELATIFS À LA GOUVERNANCE



Approche de l'OIRPC en matière d'investissement durable

L'OIRPC fait preuve de prudence dans la façon dont il affecte ses ressources à l'investissement durable et s'efforce de trouver un juste équilibre entre l'intégration des facteurs ESG et son obligation de produire un rendement maximal pour les cotisants et les bénéficiaires. Toutes les activités liées aux facteurs ESG de l'OIRPC s'articulent autour de trois volets principaux : l'engagement, l'intégration et la collaboration. Lorsque nous examinons une question liée aux facteurs ESG, nous prenons en compte un ou plusieurs de ces aspects pour créer un changement positif qui contribuera à générer plus de valeur dans les sociétés de notre portefeuille. Le présent rapport décrit de façon détaillée notre approche et les activités que nous avons menées au cours de la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

L'équipe de l'investissement durable de l'OIRPC soutient l'intégration des facteurs ESG aux décisions de placement et à la surveillance, s'engage activement auprès des entreprises et applique les instructions de vote par procuration. Elle effectue des études approfondies sur les entreprises, les secteurs et les actifs où les facteurs ESG ont une incidence appréciable sur la valeur de nos placements. Elle passe en revue les normes

sectorielles et les pratiques exemplaires et collabore avec d'autres investisseurs et organismes partout dans le monde.

L'OIRPC a établi des politiques de gouvernance, approuvées par son conseil d'administration, pour guider nos activités dans les domaines ESG. Notre *Politique en matière d'investissement responsable* (http://www.cppib.com/content/dam/cppib/common/fr/PDF/Responsible_Investing_Policy_August2010-fr.pdf) définit la démarche de l'OIRPC à l'égard des facteurs ESG dans le contexte de notre mandat unique qui consiste à obtenir un rendement maximal à long terme de nos placements tout en évitant les risques de perte indus. Nos *Principes et directives de vote par procuration* (http://www.cppib.com/documents/1465/ProxyVoting_Principles_and_Guidelines_Nov2016FR.pdf) donnent une idée de la manière dont l'OIRPC votera à l'égard des questions soumises aux actionnaires et communiquent le point de vue de l'OIRPC sur des questions de gouvernance. Pour superviser efficacement nos activités liées aux facteurs ESG, nous avons mis en place un Comité de l'investissement durable composé de membres issus des différentes équipes de l'organisme. (Voir la page 9 pour obtenir plus de détails sur notre cadre de l'investissement durable intégré.)

Comment les facteurs ESG influent-ils sur la création de valeur à long terme?

L'incidence des facteurs ESG sur la création de valeur à long terme apparaît graduellement avec le temps. Ces facteurs peuvent avoir des conséquences directes et claires sur la rentabilité d'une entreprise; par exemple, une réglementation plus stricte peut entraîner une hausse des coûts d'exploitation. Ils peuvent aussi avoir des conséquences néfastes sur la performance à long terme d'une entreprise parce qu'ils peuvent influencer sur la fidélisation de la clientèle, la valeur de la marque, sa capacité à attirer des gens de talent et son « permis d'exploitation ».

Activités d'investissement durable

À l'OIRPC, nous croyons que la gérance doit soutenir notre responsabilité fiduciaire qui est d'investir au mieux des intérêts des 20 millions de cotisants et de bénéficiaires du RPC. Lorsque nous examinons les facteurs ESG et leurs répercussions sur nos placements, nous nous concentrons sur trois domaines d'action : l'engagement, l'intégration et la collaboration.



Nous souhaitons nous engager efficacement et entièrement à l'égard des sociétés et des principales parties prenantes en ayant un dialogue informé sur la présentation de l'information relative aux facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance et les pratiques associées, en surveillant les activités des entreprises et en exerçant nos droits de propriétaires.



Notre équipe de l'investissement durable travaille directement avec nos services de placement pour s'assurer que les risques et les occasions liés à des facteurs ESG potentiellement importants sont pris en compte dans le processus décisionnel entourant les placements et les activités de gestion d'actifs à l'échelle de l'organisation.



Nous travaillons en collaboration avec des organisations qui partagent notre vision pour intervenir auprès des sociétés et encourager de meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et préconiser des politiques et approches axées sur le long terme afin de réduire les risques et favoriser la croissance de la valeur.

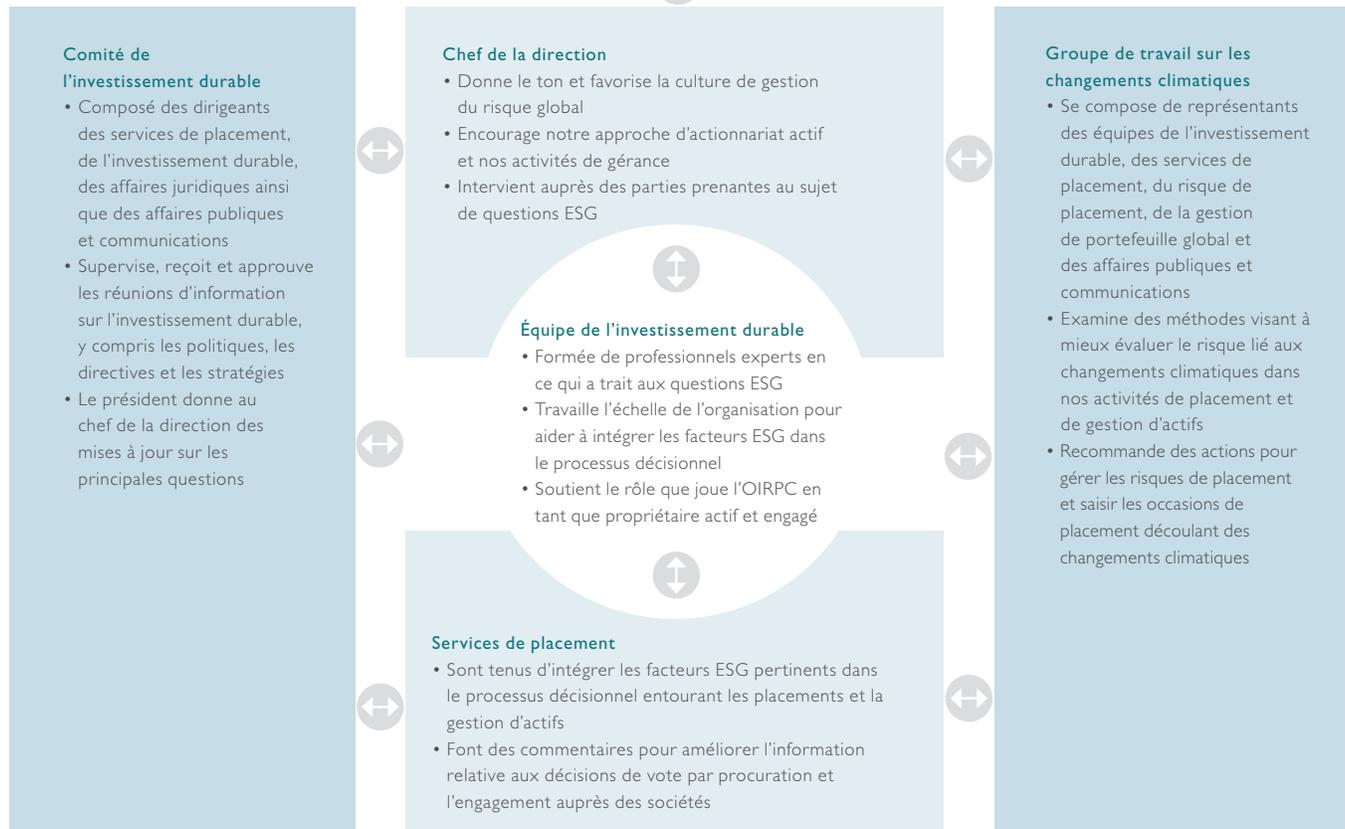
Pourquoi l'OIRPC ne cède-t-il pas ses placements?

L'OIRPC est convaincu qu'il peut encourager plus efficacement les changements positifs en étant un investisseur actif et engagé plutôt qu'en se mettant à l'écart. Notre responsabilité est de maximiser les rendements des placements en évitant les risques de perte indus et l'élimination de catégories complètes de placements potentiels ne respecterait pas notre mandat. Au lieu de cela, l'OIRPC considère les facteurs ESG comme faisant partie intégrante de nos activités de placement. Tout le monde y gagne : les sociétés dans lesquelles nous investissons se conduisent de manière plus responsable et procurent des rendements plus élevés aux 20 millions de cotisants et bénéficiaires.

CADRE DE L'INVESTISSEMENT DURABLE INTÉGRÉ DE L'OIRPC

Conseil d'administration

- Approuve le cadre global de gestion du risque, y compris l'intégration des facteurs ESG
- Approuve la *Politique en matière d'investissement responsable* et les *Principes et directives de vote par procuration*
- Reçoit les mises à jour sur les activités liées à l'investissement durable



ENGAGEMENT

NOTRE APPROCHE :

Jouer un rôle actif en tant que propriétaire

ENGAGEMENT DIRECT RÉSULTATS
SOCIÉTÉS PARTIES INTÉRESSÉES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES
PERSONNE RÉMUNÉRÉE
DIRIGEANTS ACTIONNAIRES
PROCURATION ENGAGEMENT EN COLLABORATION
MIXITÉ HOMMES-FEMMES PRATIQUES DE
COMMUNICATION DE L'INFORMATION

ENGAGEMENT

En tant que gestionnaire de confiance du revenu de retraite de 20 millions de personnes, nous avons l'obligation de protéger et d'accroître la valeur de la caisse du RPC. L'OIRPC croit que la gérance de la caisse du RPC doit aller au-delà de l'achat et de la vente d'actifs. Nous avons la responsabilité d'agir de manière constructive et dans le respect des principes en tant que propriétaires engagés. Un dialogue proactif et constructif avec la haute direction, les membres des conseils d'administration, les organismes de réglementation, les associations du secteur et les autres intervenants peut considérablement réduire les risques de placement et contribuer à améliorer les rendements à long terme.

L'OIRPC consacre des ressources considérables pour intervenir auprès des entreprises, directement ou en collaboration avec d'autres investisseurs. L'engagement en collaboration nous donne la possibilité d'accroître considérablement notre influence, nos ressources et notre expertise au sein d'un groupe d'investisseurs tout en ayant une influence positive sur le comportement de l'entreprise. Que nous intervenions auprès d'une entreprise individuellement ou collectivement, nous ne divulguons pas son nom au grand public ni à des tiers, car il a été démontré que cela nuit au dialogue et aux résultats de nos démarches.

Légende : L'OIRPC a investi 1,62 milliard de livres sterling dans Associated British Ports (ABP). ABP exploite 21 ports en Angleterre, en Écosse et au pays de Galles et est le plus important opérateur portuaire au Royaume-Uni. Ses ports comprennent celui d'Immingham, qui est le plus achalandé du pays, et celui de Southampton, le deuxième plus achalandé du pays, qui est aussi le port à conteneurs le plus efficace d'Europe et se situe au premier rang du R.-U. pour les automobiles et les croisières. L'OIRPC discute régulièrement de pratiques ESG avec les sociétés qui font partie de son portefeuille.

Qu'entendons-nous par engagement?

Lorsque nous parlons d'engagement dans ce contexte, nous voulons dire communiquer avec les entreprises dans lesquelles nous investissons ou avec d'autres parties prenantes clés afin d'améliorer l'information présentée sur les facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance ainsi que les pratiques. Pour cela, nous utilisons diverses méthodes en fonction de la situation, y compris des rencontres individuelles, des lettres formelles et le vote par procuration, soit indépendamment ou en collaboration avec d'autres investisseurs.

DÉTERMINER QUAND S'ENGAGER



Analyser

À l'aide de recherches réalisées à l'interne ou par des tiers, analyser les risques liés aux facteurs ESG auxquels font face les sociétés qui composent notre portefeuille.



Déterminer

Déterminer les objectifs d'engagement en fonction de leur importance, de l'horizon temporel, des ressources requises et de la probabilité de réussite.



Optimiser

Sélectionner la méthode d'engagement optimale : engagement direct, engagement conjoint ou vote par procuration.



Intervenir

Intervenir auprès des sociétés pour améliorer leurs pratiques et encourager une meilleure divulgation de l'information.

ENGAGEMENT : DU PREMIER CONTACT AU PARTENARIAT



Contact

Prendre contact avec la société, individuellement ou en collaboration avec d'autres investisseurs, pour discuter de l'information présentée et de ses pratiques en matière de facteurs ESG.



Dialogue

Discuter avec des experts en la matière, la haute direction ou le conseil à propos des questions identifiées comme importantes.



Engagement

Obtenir l'engagement de l'entreprise à améliorer la divulgation de son information et ses pratiques, suivre ses progrès et effectuer un suivi pour favoriser l'amélioration continue. Si l'entreprise ne répond pas adéquatement à nos préoccupations, envisager de transmettre l'engagement à un niveau supérieur, ce qui comprend une ou toutes les activités suivantes : exercer nos droits de vote par procuration pour exprimer notre mécontentement, travailler en collaboration avec d'autres investisseurs, soumettre une proposition aux actionnaires ou informer le public de nos inquiétudes.



Partenaire

Agir comme un partenaire constructif à long terme afin d'amener les entreprises à s'intéresser véritablement aux facteurs ESG, ce qui devrait se traduire par un meilleur rendement financier à long terme.

HERMES EOS

L'OIRPC fait partie de la plateforme d'engagement mondial de Hermes Equity Ownership Services (EOS) qui offre un moyen efficace de mener des activités d'engagement liées aux facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance auprès d'un grand nombre de sociétés internationales de notre portefeuille et d'élargir l'éventail des sujets abordés. Hermes EOS est actuellement engagée auprès de 225 sociétés ouvertes à l'échelle mondiale au nom de l'OIRPC. La chef de l'investissement durable de l'OIRPC est membre du conseil consultatif de Hermes EOS. Le conseil consultatif est un groupe d'utilisateurs de Hermes EOS qui offre des conseils à l'équipe de direction de Hermes EOS sur les thèmes, les catégories d'actif et les réseaux ainsi que sur la portée et la qualité des services apportés aux clients par Hermes EOS.

EXERCICE DE NOS DROITS EN TANT QUE PROPRIÉTAIRE SUR LES MARCHÉS PUBLICS

L'un des moyens les plus efficaces à notre disposition pour intervenir auprès de sociétés ouvertes est l'exercice de nos droits de vote par procuration lors des assemblées annuelles et extraordinaires des actionnaires. L'OIRPC est un propriétaire engagé d'actions de sociétés ouvertes et nous faisons de notre mieux pour exercer nos droits de propriété dans tous les cas. Le vote par procuration est un moyen de remplir nos responsabilités de gérance en tant que propriétaire actif et de faire part efficacement de nos points de vue aux conseils d'administration et à la direction des sociétés. L'OIRPC prend toutes ses décisions relativement au vote par procuration de façon indépendante. Nous retenons les services d'un fournisseur (Institutional Shareholder Services Inc.) pour faire des recommandations initiales fondées sur nos directives de vote par procuration. Notre équipe de l'investissement durable examine ces recommandations, effectue des recherches, consulte nos équipes de placement et noue un dialogue avec les entreprises et les parties prenantes lorsque cela s'impose afin que l'OIRPC puisse prendre sa propre décision en vue du vote. Le cas échéant, nous appuyons notre vote par des activités d'engagement à impact élevé auprès des sociétés détenues et des principales parties prenantes.

En tant que propriétaires actifs, nous croyons qu'il est important de faire preuve de transparence dans l'exercice de notre droit de vote. L'OIRPC applique la pratique exemplaire d'afficher ses intentions de vote par procuration avant la tenue des assemblées, de manière à faire connaître clairement sa position tant aux sociétés concernées qu'aux autres parties intéressées. Notre site Web comporte une base de données facile à consulter, par nom d'entreprise, par nos votes aux assemblées d'actionnaires à l'adresse <http://www.cppib.com/fr/how-we-invest/sustainable-investing/proxy-voting/>.

L'OIRPC procède annuellement à l'examen de ses *Principes et directives de vote par procuration* pour s'assurer qu'ils reflètent l'évolution des pratiques exemplaires de gouvernance à l'échelle mondiale. Notre équipe

de l'investissement durable, notre comité de l'investissement durable ainsi que nos conseillers externes participent à ce processus. Une fois l'an, le conseil d'administration de l'OIRPC examine et approuve les propositions de modification des directives. Par suite de l'examen de cette année, nos directives ont été mises à jour pour refléter notre opinion qu'un actionnaire majoritaire devrait être représenté dans le conseil proportionnellement à sa participation économique et pour clarifier le fait que nos attentes en matière d'administrateurs majoritairement indépendants portent sur des sociétés non contrôlées.

SECTEURS D'ENGAGEMENT CLÉS DE L'OIRPC

Nos quatre secteurs d'engagement clés, présentés à la page 14, ont été choisis parce qu'ils ont une incidence majeure sur la viabilité financière à long terme de notre portefeuille d'actions de sociétés cotées en bourse. Comme nos domaines d'engagement sont interconnectés, nos engagements peuvent souvent couvrir un ou plusieurs secteurs clés. Même si nos efforts d'engagement sont axés sur ces quatre secteurs, nous parlons également d'autres domaines que nous considérons comme importants, notamment la composition du conseil.

Quels types de propositions appuyons-nous par nos votes par procuration?

Les *Principes et directives de vote par procuration* publiés par l'OIRPC donnent une idée de la manière globale dont nous voterons à l'égard des diverses questions soumises aux actionnaires (voir http://www.cppib.com/documents/1465/ProxyVoting_Principles_and_Guidelines_Nov2016FR.pdf). En règle générale, nous appuyons les propositions qui habilite le conseil d'administration à agir dans l'intérêt de la société, qui renforcent l'obligation de la direction de rendre des comptes et qui favorisent la représentativité des actionnaires. Nous appuyons également les résolutions qui exigent l'amélioration des pratiques, des politiques et de la divulgation d'une information ayant trait aux facteurs environnementaux et sociaux. Par exemple, depuis 2004, l'OIRPC a appuyé plus de 50 propositions d'actionnaires de sociétés de tabac demandant l'amélioration de l'information et des normes sur divers facteurs ESG, notamment l'incidence sur la santé et les questions de droits de la personne.



Changements climatiques

Les changements climatiques peuvent poser des risques financiers importants et offrir de nombreuses occasions aux sociétés tout en influant sur la valeur des placements à long terme.

pages 15 à 18



Eau

Une gestion efficace de l'approvisionnement en eau, de son utilisation et de sa qualité est essentielle à la viabilité à long terme et à l'exploitation de nombreuses entreprises.

pages 19 et 20



Droits de la personne

Du point de vue du placement, les droits de la personne sont pertinents parce qu'ils jouent un rôle essentiel dans la création d'une valeur durable à long terme et en raison des perturbations opérationnelles et de l'atteinte à la réputation qui peuvent résulter de leur gestion inappropriée.

pages 21 et 22



Rémunération des cadres dirigeants

Pour que les intérêts des dirigeants d'entreprise et ceux des investisseurs à long terme soient compatibles, il doit y avoir un lien adéquat et bien défini entre la rémunération et le rendement.

pages 23 et 24

RAPPORT 2017 SUR LES ACTIVITÉS

Changements climatiques



Pourquoi nous nous engageons :

Les changements climatiques peuvent poser des risques financiers importants et offrir de nombreuses occasions aux sociétés tout en influant sur la valeur des placements à long terme. Le climat changeant est un enjeu vital et complexe que les investisseurs doivent prendre en considération à long terme, et ce, malgré l'incertitude relative aux risques liés à la transition (p. ex., réglementation, marché, consommation et technologie), aux risques physiques et aux répercussions spécifiques sur les entreprises.

Ce que nous recherchons :

- De meilleures pratiques relatives à la gouvernance, la stratégie, la gestion du risque, les mesures et cibles de rendement et les occasions.
- Une meilleure divulgation de l'information sur les risques potentiels liés aux changements climatiques à court terme et à long terme et sur leurs répercussions sur la stratégie et la rentabilité de la société.

Les changements climatiques constituent l'un des enjeux physiques, sociaux, technologiques et économiques les plus importants de notre époque. On s'attend à ce que leurs répercussions soient majeures et imprévisibles. Les scientifiques pensent qu'il est essentiel de limiter le réchauffement mondial à moins de deux degrés Celsius (2 °C) au-dessus des niveaux de l'ère préindustrielle pour éviter des dommages irréversibles. Les changements de la planète présentent des risques physiques et des risques liés à la transition, comme la rareté des ressources en eau, la mise en danger de la biodiversité, les conditions météorologiques extrêmes et les risques sur les politiques et les marchés. Ils présentent également des occasions de placement dans des domaines comme l'innovation technologique et les énergies renouvelables (voir le tableau à la page 16 pour en savoir plus les différents types de risques et d'occasions liés aux changements climatiques) qui peuvent se manifester à court, moyen ou long terme.

Les années passées ont été décisives pour les investisseurs et pour ce qui est des changements climatiques. Les changements climatiques, qui étaient auparavant un aspect spécifique des questions ESG, sont de plus en plus considérés comme généraux, car l'importance financière des changements climatiques devient de plus en plus reconnue par les investisseurs. Les changements climatiques présentent une série complexe de risques de placement immédiats et nouveaux, mais ils offrent également des occasions intéressantes. L'ampleur prévue des investissements nécessaires à la réussite de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone signifie que de nombreux projets devront pouvoir compter sur le soutien à long terme de partenaires solides et avisés.

À l'OIRPC, nous sommes persuadés qu'il est de notre responsabilité de consacrer des ressources à la compréhension des risques et des occasions liés aux changements climatiques dans notre portefeuille. Cette année a été particulièrement importante pour nous en termes d'efforts axés sur les changements climatiques, tant à l'externe qu'à l'interne, comme le montre, d'une part, notre participation au sein du groupe de travail du Conseil de la stabilité financière (CSF) chargé de l'information financière ayant trait au climat (voir la page 49 pour en savoir plus) et, d'autre part, le travail de notre groupe de travail interservices sur les changements climatiques. Ce groupe élabore des analyses, des processus et des méthodologies qui aideront l'OIRPC à évaluer de manière plus systématique l'incidence des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur notre portefeuille, ainsi que sur nos placements individuels (voir la page 32 pour en savoir plus sur le groupe de travail sur les changements climatiques). Nous adoptons une approche globale qui intègre des éléments des changements climatiques dans notre cadre de risques et dans l'ensemble des activités de placement pertinentes pour augmenter la valeur à long terme des placements.

L'engagement de l'OIRPC en matière de gérance signifie que nous avons la responsabilité d'inciter les sociétés dans lesquelles nous investissons à s'améliorer, et notamment à changer leur vision des changements climatiques. Nous sommes persuadés qu'à long terme, cette approche ajoutera de la valeur à nos placements.

Quels types de risques et occasions liés aux changements climatiques les investisseurs devraient-ils prendre en compte?

Comme indiqué dans le tableau ci-après, de nombreux risques et occasions sont liés aux changements climatiques. Les risques liés aux changements climatiques peuvent être sommairement classés dans deux catégories : les risques liés à la transition – réglementaires, technologiques, de marché ou d'atteinte à la réputation, pouvant découler du passage à une économie à faibles émissions de carbone – et les risques physiques – à savoir les risques directement liés à un événement (ponctuels) ou les risques à plus long terme (chroniques) associés aux changements climatiques. Les occasions liées aux changements climatiques peuvent être classées selon l'efficacité de l'utilisation des ressources, les sources d'énergie, les produits et services, les marchés et la résilience.

RISQUES ET OCCASIONS LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

TYPE	RISQUES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	TYPE	OCCASIONS LIÉES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Risques liés à la transition	Politique et réglementation <ul style="list-style-type: none"> Augmentation du prix des émissions des GES Obligations plus strictes en matière de présentation de l'information sur les émissions Mandats liés aux produits et services existants et réglementation associée Risque de poursuites 	Efficacité de l'utilisation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de modes de transport plus efficaces Utilisation de processus de production et de distribution plus efficaces Recours au recyclage Utilisation d'immeubles plus efficaces Diminution de l'utilisation et de la consommation d'eau
	Technologie <ul style="list-style-type: none"> Substitution de produits et services existants par des solutions à plus faibles émissions Placements non réussis dans les nouvelles technologies Coûts nécessaires à la transition vers des technologies à plus faibles émissions 	Source d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de sources d'énergie à plus faibles émissions Politiques offrant des incitatifs encourageants Utilisation de nouvelles technologies Participation au marché du carbone Passage à une production de l'énergie décentralisée
	Marché <ul style="list-style-type: none"> Changement de comportement des consommateurs Incertitude liée aux signaux du marché Augmentation des coûts des matières premières 	Produits et services	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration et élargissement de la gamme des biens et services à faibles émissions ou élargissement des gammes existantes Création de solutions pour s'adapter aux changements et assurer les risques Élaboration de nouveaux produits et services au moyen de la R et D et de l'innovation Capacité à diversifier les activités commerciales Changement des préférences des consommateurs
	Réputation <ul style="list-style-type: none"> Changement des préférences des consommateurs Stigmatisation du secteur Préoccupations plus élevées des parties prenantes ou commentaires négatifs 		
Risques physiques	Ponctuel <ul style="list-style-type: none"> Gravité accrue des catastrophes climatiques comme les cyclones et les inondations 	Marchés	<ul style="list-style-type: none"> Accès à de nouveaux marchés Utilisation de mesures incitatives dans le secteur public Accès à de nouveaux actifs et emplacements ayant besoin d'une couverture d'assurance
	Chronique <ul style="list-style-type: none"> Changements des modèles de précipitation et variabilité extrême des régimes climatiques Augmentation des températures moyennes Élévation du niveau de mers 	Résilience	<ul style="list-style-type: none"> Participation à des programmes liés aux énergies renouvelables et adoption de mesures d'efficacité énergétique Substituts et diversification des ressources

Source : Voir les pages 10-11 du rapport *Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures* : <https://www.fsb-tcfd.org/wp-content/uploads/2017/06/FINAL-TCFD-Report-062817.pdf>.

Remarque : Les risques et les occasions présentés dans le tableau ne s'excluent pas mutuellement et font parfois l'objet de recoupements.

Les changements climatiques comptent parmi nos secteurs d'engagement depuis plus de dix ans maintenant, si bien que nous sommes bien placés pour répondre au rythme des changements dans les domaines réglementaires et technologiques. La compréhension approfondie des risques et des occasions liés aux changements climatiques dans notre portefeuille s'appuie largement sur notre compréhension des sociétés de notre portefeuille. Ceci correspond au travail que nous faisons en nous engageant dans le groupe de travail chargé de l'information financière ayant trait au climat.

Depuis plus de dix ans, nous sommes engagés auprès de sociétés qui sont de gros émetteurs de gaz à effet de serre afin qu'elles améliorent l'information publiée et leurs pratiques dans ce domaine. Nous croyons que de nouer un dialogue avec les entreprises sur ce sujet et d'insister pour que des améliorations soient apportées, parfois en collaboration avec d'autres investisseurs, contribueront à accroître la valeur à long terme. En tant qu'investisseurs à long terme, nous pouvons fournir le capital patiemment et nous engager auprès des sociétés dans lesquelles nous investissons afin qu'elles apportent des changements positifs. Plutôt que de tout simplement vendre nos placements exposés aux risques liés aux changements climatiques, nous sommes des propriétaires d'actifs qui cherchons l'amélioration des pratiques et de la divulgation de l'information.

Engagements directs

Nous sommes d'avis que les attentes relatives à l'information publiée sur les risques et les occasions liés aux changements climatiques continueront d'évoluer rapidement en raison des événements mondiaux. Cette année, nous avons participé à des engagements en collaboration avec d'autres investisseurs canadiens et mondiaux, pendant lesquels nous avons fait pression sur les gros émetteurs de gaz à effet de serre de l'industrie pétrolière et gazière, des services publics et d'autres secteurs afin qu'ils publient une meilleure information sur leurs stratégies et leur rendement dans le domaine des émissions de gaz à effet de serre. Un certain nombre de sociétés ont rehaussé la qualité de l'information divulguée à l'égard des changements climatiques et l'information divulguée sur leurs entreprises à long terme, ce qui est encourageant. Nous continuerons de faire pression pour obtenir plus d'information de meilleure qualité, qui permettra aux investisseurs de mieux comprendre les risques et les occasions liés aux changements climatiques dans nos évaluations de la valeur des placements.

Engagements de Hermes EOS

Outre le travail d'engagement fait par l'équipe de l'investissement durable de l'OIRPC, ce dernier travaille aussi en collaboration avec Hermes EOS, notre plateforme d'engagement mondial. Hermes EOS se concentre sur les secteurs les plus exposés aux changements climatiques, y compris le pétrole et le gaz, l'exploitation minière, les métaux, les matériaux, les services publics, l'automobile et les services financiers, et prend en compte les facteurs liés à la chaîne d'approvisionnement dans les secteurs du commerce de détail et des biens de consommation. Pendant la période visée, Hermes EOS s'est engagée auprès de 53 sociétés à l'échelle mondiale sur des sujets liés aux changements climatiques,

au nom de l'OIRPC et d'autres parties. Outre les engagements auprès des sociétés, Hermes EOS contribue au travail d'autres organisations mondiales sur les changements climatiques, y compris le Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) et le groupe de travail chargé de l'information financière ayant trait au climat (voir page 49).

PROGRAMME DU CDP DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Depuis 2006, nous soutenons le CDP – auparavant le Carbon Disclosure Project – dont la mission consiste à inciter environ 6 000 sociétés partout dans le monde à divulguer davantage les renseignements liés aux changements climatiques et à améliorer la gestion des risques qui y sont liés. Plus de 825 investisseurs ont maintenant signé l'initiative, ce qui représente des actifs gérés de 100 000 milliards de dollars américains.



Engagement auprès des sociétés dans le but de réduire les émissions de méthane

En 2017, nous avons rejoint les efforts d'engagement en collaboration du comité de consultation des Principes pour l'investissement responsable (PIR) soutenus par les Nations Unies portant sur les risques liés au méthane dans les secteurs du pétrole et du gaz et des services publics. La priorité de cet engagement est d'encourager les sociétés à réduire leurs émissions de méthane et à améliorer la gestion des émissions de méthane et ainsi que l'information publiée.

L'engagement a été lancé pour les signataires des PIR en juin 2017 et continuera jusqu'en 2018. Nous continuerons d'être actifs dans cet engagement en collaboration et avons décidé de diriger une partie des 25 initiatives d'engagement et plus avec 35 investisseurs mondiaux.

VOTE PAR PROCURATION

Pendant la période visée, l'OIRPC a soutenu plus de 30 résolutions des actionnaires portant sur les changements climatiques. Plusieurs d'entre elles portaient sur la présentation de plus d'information dans cinq domaines de la gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques : i) gestion continue des émissions liées à l'exploitation, y compris de méthane; ii) résilience des portefeuilles d'actifs fondée sur l'analyse de scénarios; iii) recherche et développement ainsi que stratégies de placement dans les secteurs des énergies à faibles émissions de carbone; iv) expérience et compétences des administrateurs ainsi que v) implications des décisions de politique publique (voir le diagramme à secteurs ci-dessous).

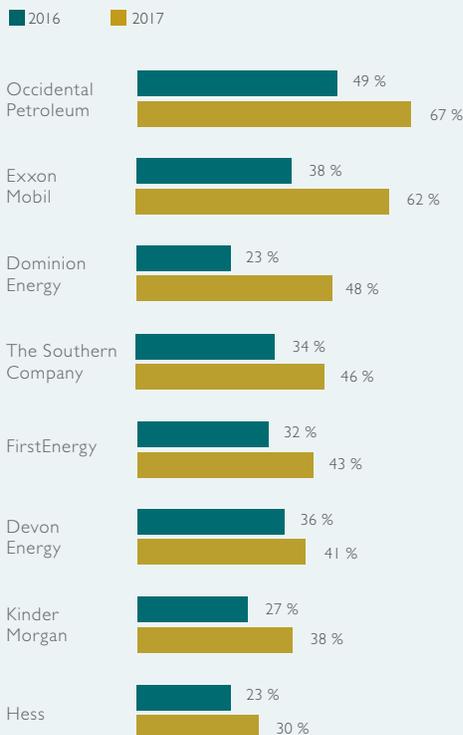
L'OIRPC soutient les propositions des actionnaires qui encouragent les sociétés à améliorer l'information publiée sur les risques et occasions liés aux changements climatiques depuis plus de dix ans. Cette année a été décisive en matière de soutien des résolutions des actionnaires sur les

changements climatiques. Nous avons observé un niveau de soutien sans précédent des actionnaires à l'échelle mondiale, en particulier dans les sociétés des secteurs du pétrole et du gaz et des services publics (voir le graphique à barres ci-dessous). L'OIRPC continuera de soutenir les propositions qui permettent aux parties prenantes de mieux comprendre les expositions d'une société aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques. Ce soutien accru aux résolutions portant sur les changements climatiques est encourageant et nous espérons qu'il incitera encore plus les sociétés à améliorer l'information présentée et la gestion des risques et occasions pertinents liés aux changements climatiques.

Le graphique à barres ci-après présente la variation de 2016 à 2017 de la proportion d'actionnaires qui indiquent que les sociétés en question devraient procéder à des évaluations des incidences à long terme des politiques publiques sur les changements climatiques visant à atteindre la cible mondiale convenue de deux degrés Celsius.

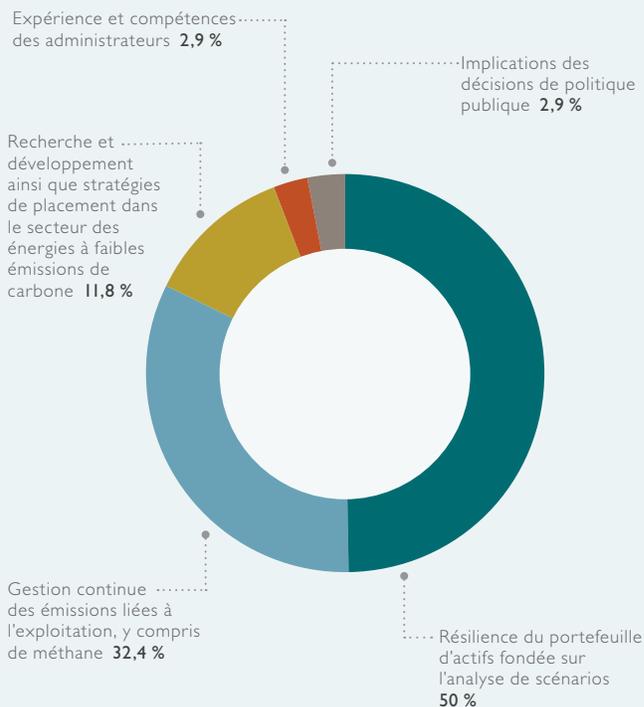
PROPOSITIONS DES ACTIONNAIRES VISANT LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SOUTENUES PAR L'OIRPC EN 2017

NIVEAU SANS PRÉCÉDENT DE SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES ET DES SERVICES PUBLICS PAR RAPPORT À 2016



Le graphique présente certaines des sociétés où l'OIRPC a soutenu des propositions des actionnaires visant les changements climatiques en 2017 et en 2016, parmi d'autres actionnaires.

PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES PAR TYPE



Eau



Pourquoi nous nous engageons :

Une gestion efficace de l'approvisionnement en eau, de son utilisation et de sa qualité est essentielle à la viabilité à long terme de nombreuses entreprises. Ces facteurs peuvent avoir des conséquences opérationnelles directes sur la performance des entreprises. Il est donc particulièrement important pour les investisseurs de comprendre les risques actuels et futurs liés à l'eau.

Ce que nous recherchons :

- Une plus grande présentation de l'information sur les stratégies et le rendement liés à l'eau.
- De meilleurs renseignements concernant l'utilisation de l'eau pour faciliter les comparaisons.
- Une meilleure gestion des risques liés à l'eau.

ENGAGEMENT

Engagement direct

Au fil des ans, nous nous sommes engagés auprès de sociétés des secteurs du pétrole et du gaz ainsi que de l'exploitation minière. Nous avons surveillé et encouragé les actions supplémentaires menées au sein de ces industries pour obtenir un consensus sur les indicateurs de rendement clés et les directives de divulgation de l'information sur l'eau.

Cependant, nos recherches et les discussions menées cette année avec des entreprises des principaux secteurs indiquent que l'information publiée sur les risques liés à l'eau reste insuffisante. Au cours de l'année dernière, nous avons continué de travailler avec des sociétés, des organismes de l'industrie et des investisseurs pour trouver des moyens d'améliorer la divulgation de l'information sur l'eau et d'établir un consensus sur les indicateurs et les renseignements les plus utiles aux principaux actionnaires. Nous nous attendons à une amélioration de l'information publiée par les sociétés sur les risques liés à l'eau et sur les indicateurs de rendement clés. L'information de meilleure qualité et plus cohérente facilite les comparaisons et est une des raisons pour lesquelles l'OIRPC est un investisseur signataire du CDP concernant l'eau (voir ci-dessous).

Augmentation de l'information publiée sur la gestion des ressources en eau

Le programme du CDP concernant l'eau demande aux sociétés de divulguer, au moyen d'un questionnaire (la demande d'information du CDP concernant l'eau), leurs efforts de gestion des risques liés à l'eau. L'OIRPC fait partie des premiers investisseurs signataires qui ont appuyé le lancement du programme du CDP concernant l'eau en 2010. Les investisseurs signataires peuvent utiliser les données recueillies par le CDP pour mieux dialoguer avec les sociétés du portefeuille, réduire les risques, profiter d'occasions et prendre des décisions de placement.

La plus récente demande d'information du CDP au sujet de l'eau a été appuyée par 643 investisseurs institutionnels signataires, ce qui représente un montant total d'actifs de plus de 67 000 milliards de dollars américains. En 2016, 1 252 entreprises ont reçu le questionnaire et 607 y ont répondu. Selon le Rapport mondial 2016 sur l'eau du CDP, 61 % des sociétés interrogées mesurent et surveillent tous les aspects de l'utilisation et de l'évacuation d'eau. Plus de la moitié (54 %) des sociétés interrogées ont défini des cibles et des objectifs pour une meilleure gestion des ressources d'eau.



Engagements de Hermes EOS

Les engagements relatifs aux risques liés à l'eau font partie des thèmes à long terme défendus par Hermes EOS, notre plateforme d'engagement en collaboration mondiale. En matière d'eau, Hermes EOS concentre ses engagements sur les secteurs des biens de consommation, de l'exploitation minière et des services publics, et inclut des sujets comme des pénuries d'eau, les systèmes de gestion de l'eau et les risques liés à l'approvisionnement en eau. Les sociétés sont également encouragées à répondre à la demande d'information concernant l'eau du CDP. Pendant la période visée, Hermes EOS s'est engagée auprès de 14 sociétés sur des sujets liés à l'eau, au nom de l'OIRPC et d'autres parties.

Vote par procuration

Cette année, nous avons continué d'appuyer les propositions d'actionnaires qui demandaient l'amélioration de la gestion des risques liés à l'eau et de la divulgation de l'information à cet égard, notamment les renseignements relatifs à la disponibilité et à la qualité de l'eau. Les propositions que nous avons appuyées relativement à l'amélioration de l'information divulguée sur la gestion des risques liés à l'eau incluaient celles faites à Ameren Corporation et Monster Beverage Corporation.

Quelle est l'ampleur de la crise de l'eau?

L'eau est une des ressources les plus vitales dans le monde. Les changements climatiques augmentent les problèmes liés à l'eau et à sa disponibilité. Au cours de la dernière décennie, le Forum économique mondial a constamment reconnu les crises liées à l'approvisionnement en eau comme faisant partie des risques les plus importants encourus par la société. Selon les Nations Unies, le monde connaîtra une pénurie d'eau de 40 % d'ici 2030, si la communauté internationale n'améliore pas drastiquement la gestion de l'eau. De même, la Banque mondiale prévoit une raréfaction de l'eau dans les régions où elle est actuellement abondante, comme l'Afrique centrale et l'Extrême-Orient, et une raréfaction encore pire dans les régions où les réserves d'eau sont limitées, comme le Moyen-Orient et certaines parties de l'Afrique. Selon la Banque mondiale, ces régions pourraient enregistrer un recul du taux de croissance de 6 % de leur PIB d'ici 2050 en raison des répercussions de la situation de l'eau sur l'agriculture, la santé et les revenus.

Droits de la personne



Pourquoi nous nous engageons :

Du point de vue du placement, les droits de la personne sont pertinents en raison des perturbations opérationnelles et de l'atteinte à la réputation qui peuvent résulter d'une gestion inappropriée des questions relatives aux droits de la personne. La gestion efficace des risques liés aux droits de la personne est une question importante à laquelle les entreprises doivent réfléchir pour améliorer leur valeur à long terme.

Ce que nous recherchons :

- Une meilleure présentation de l'information sur la détermination, la gestion et l'atténuation des risques liés aux droits de la personne.
- Une amélioration des pratiques en matière de droits de la personne, notamment celles qui se rapportent à la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Nous pensons que des bonnes pratiques en matière de droits de la personne contribuent à la valeur à long terme. Par conséquent, un des aspects importants de notre mandat visant à maximiser les rendements à long terme consiste à aborder ce sujet avec les sociétés qui font partie de notre portefeuille. Les sociétés qui possèdent de bonnes politiques et pratiques relativement aux droits de la personne sont moins susceptibles de voir leurs activités d'exploitation interrompues par des mesures réglementaires, des risques juridiques, des manifestations ou d'autres activités, et ont moins de problèmes de réputation en raison de controverses liées aux droits de la personne. Nous évaluons également les risques liés aux droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement des sociétés, principalement à l'égard des mauvaises conditions de travail et des problèmes liés à la main-d'œuvre (p. ex., le travail des enfants). À l'heure actuelle, nous centrons notre engagement sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement des secteurs de la consommation et des technologies de l'information.

ENGAGEMENT

Engagements en collaboration

L'OIRPC est membre du comité de consultation de l'engagement en collaboration des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies portant sur les droits de la personne dans les industries d'extraction (notamment les sociétés pétrolières et gazières et d'exploitation minière) depuis 2014. Le but de cet engagement continu est d'encourager les entreprises à mettre en œuvre les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies et d'améliorer l'information divulguée sur les politiques et les processus liés aux droits de la personne. Il porte sur plus de 30 initiatives avec plus de 50 investisseurs mondiaux. Nous dirigeons ou participons à un certain nombre de ces initiatives d'engagement.

Engagements de Hermes EOS

Les droits de la personne sont un thème prioritaire des engagements menés par Hermes EOS, notre plateforme d'engagement en collaboration mondiale. Hermes EOS s'engage sur des sujets comme les mauvaises conditions de travail, le travail des enfants et les relations avec les collectivités locales. Les sociétés sont également encouragées à prendre part à des initiatives comme la Global Business Initiative on Human Rights ou à adhérer aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies. Pendant la période visée, Hermes EOS s'est engagée auprès de 41 sociétés sur des sujets liés aux droits de la personne, au nom de l'OIRPC et d'autres parties.

Vote par procuration

Au cours de la période visée, l'OIRPC a soutenu 11 propositions d'actionnaires relatives aux droits de la personne, y compris des propositions demandant une publication accrue sur les processus d'évaluation des risques liés aux droits de la personne, notamment dans les chaînes d'approvisionnement.

Qu'entendons-nous par droits de la personne?

Nous appréhendons les droits de la personne de manière générale, conformément aux définitions données dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Les problèmes pouvant concerner les sociétés sont notamment ceux liés au travail forcé, à l'esclavage ou au travail des enfants; ils peuvent découler de la corruption et être entraînés par de mauvaises conditions de travail (y compris les pratiques de santé et sécurité), de mauvaises relations avec les populations locales et indigènes ou de mauvaises pratiques en matière de sécurité. Tout sujet susmentionné peut également s'avérer important au chapitre des droits de la personne dans les chaînes d'approvisionnement des sociétés.



Actions en faveur des droits de la personne dans l'industrie du cobalt

L'augmentation de la demande de véhicules électriques a entraîné une hausse de la demande de cobalt, composant clé des batteries au lithium-ion utilisées dans ces véhicules. Nous avons participé à un engagement en collaboration portant sur la question du travail des enfants et des droits de la personne dans le secteur des mines de cobalt en République démocratique du Congo, qui est le premier producteur de cobalt du monde. L'engagement a pour objectif d'encourager 13 fabricants de produits électroniques, d'automobiles et de batteries à améliorer leurs systèmes de gestion de la chaîne d'approvisionnement, en particulier l'identification et l'atténuation des risques liés aux droits de la personne dans l'approvisionnement en cobalt. Le groupe a également ouvert un dialogue avec la Electronics Industry Citizenship Coalition (EICC), le Groupe de travail sur la conduite responsable des entreprises de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Forum économique mondial pour discuter de solutions pour améliorer les pratiques dans le domaine de l'approvisionnement en cobalt. Au cours de l'année dernière, quelques sociétés auprès desquelles nous nous étions engagés ont amélioré l'information qu'elles publient sur les pratiques d'approvisionnement en cobalt. Nous prévoyons que d'autres suivront leur exemple l'année prochaine, d'autant plus qu'il est maintenant possible d'obtenir des conseils grâce à un certain nombre de nouvelles initiatives, comme la Responsible Raw Materials Initiative portant sur l'exploitation responsable des matières premières de l'EICC et la Clean Battery Initiative, liée aux batteries de stockage d'énergie propre du WEF.

République
démocratique
du Congo

Rémunération des cadres dirigeants



Pourquoi nous nous engageons :

Un lien clair et approprié entre la rémunération des cadres dirigeants et le rendement de la société contribue à faire coïncider les intérêts de la direction avec ceux des investisseurs à long terme. Lorsque ces intérêts convergent, la valeur à long terme pour les actionnaires est plus susceptible d'être créée.

Ce que nous recherchons :

- Un lien clair entre la rémunération des cadres dirigeants et le rendement de la société qui permet de faire concorder les intérêts de la direction et ceux des investisseurs.
- Des programmes de rémunération des cadres dirigeants correctement structurés qui mettent l'accent sur la croissance durable et à long terme de la valeur pour les actionnaires.
- La divulgation complète de l'information sur la rémunération et la justification claire des décisions de rémunération dans les rapports des entreprises.

La rémunération des cadres dirigeants est un facteur important pour l'entreprise lorsqu'il s'agit de créer de la valeur à long terme durable. Des programmes d'incitatifs bien montés déterminent les actions de la direction et le niveau de risque que la direction est prête à supporter. Ils permettent aussi à la société d'attirer et de conserver des personnes talentueuses. Nous exerçons nos droits de propriétaires et plaidons en faveur de l'adoption de pratiques de bonne gouvernance en ce qui a trait à la rémunération des cadres. Nous nous concentrons non seulement sur la rémunération des cadres, mais, plus important encore, aussi sur la façon dont le programme de rémunération rapproche les intérêts de la direction et ceux des investisseurs à long terme. C'est pourquoi nous avons mis l'accent au cours des dernières années sur la nouvelle pratique de rémunération des cadres dirigeants consistant en « primes extraordinaires » (voir pages 53 et 54).

Engagement direct

La rémunération des cadres dirigeants est une des priorités de nos engagements en matière de gouvernance. Au cours de la période visée, nous nous sommes engagés auprès de plus de 30 sociétés sur des questions portant sur la rémunération des cadres dirigeants. Ceci représente une augmentation de 50 % sur 12 mois du nombre de ce type d'engagement. Ces actions ont donné aux entreprises l'occasion d'expliquer la philosophie qui sous-tend leurs principales décisions en matière de rémunération et nous ont donné celle de fournir des renseignements visant à renforcer le lien entre la rémunération et le rendement, encourageant ainsi un niveau approprié de prise de risque et la promotion de décisions à long terme.

Engagements de Hermes EOS

L'OIRPC s'engage également sur les questions de rémunération des cadres par l'intermédiaire de la plateforme d'engagement en collaboration mondial, Hermes EOS. Hermes EOS s'engage auprès des comités et des conseils chargés de la rémunération des sociétés, des organismes de réglementation et des associations industrielles à l'échelle mondiale afin de promouvoir des structures de rémunération qui font concorder les intérêts des cadres avec ceux des investisseurs à long terme. Pendant la période visée, Hermes s'est engagée auprès de 127 sociétés sur des sujets liés à la rémunération des cadres dirigeants, au nom de l'OIRPC et d'autres parties, soit plus du double par rapport à la période antérieure.

ENGAGEMENT AVEC LES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION AU SUJET DU VOTE SUR LA RÉMUNÉRATION

Le vote sur la rémunération constitue un aspect important de l'engagement continu entre les actionnaires et les conseils en ce qui concerne les pratiques de rémunération. Pourtant, même si le vote sur la rémunération est considéré comme faisant partie intégrante de la représentativité des actionnaires et qu'il est obligatoire dans un certain nombre de marchés, le Canada se démarque en n'ayant pas rendu le vote sur la rémunération des cadres dirigeants obligatoire. Nous participons à un engagement en collaboration avec d'autres investisseurs institutionnels canadiens afin qu'un vote sur la rémunération par an soit rendu obligatoire au Canada. Dans le cadre de cet engagement, nous avons rencontré les commissions des valeurs mobilières de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec pour encourager les organismes de réglementation à prendre des actions concrètes pour promouvoir l'adoption d'un vote obligatoire annuel sur la rémunération pour tous les émetteurs au Canada.

VOTE PAR PROCURATION

Le vote sur la rémunération donne aux actionnaires le moyen de faire des commentaires directs sur les décisions de rémunération du conseil. Nous sommes d'avis que le vote sur la rémunération favorise un meilleur dialogue entre les investisseurs et la société au sujet de la rémunération des cadres, améliorant ainsi l'information communiquée et les pratiques de rémunération. Un certain nombre de sociétés ayant reçu peu de soutien lors du vote sur la rémunération en 2016 ont répondu aux commentaires de l'OIRPC et d'autres investisseurs et ont apporté des modifications positives cette année.

Qu'entendons-nous par vote sur la rémunération?

Le vote sur la rémunération réfère à la capacité des actionnaires de voter directement sur la rémunération des cadres. En fonction des exigences réglementaires ou des politiques internes des entreprises, le vote sur la rémunération peut être un vote exécutoire ou non.

Exercice du vote et engagement pour améliorer la rémunération des cadres dirigeants



En 2016, l'OIRPC a voté contre le plan de rémunération d'une des principales sociétés alimentaires des États-Unis en raison d'un décalage entre la rémunération des cadres et le rendement de la société. Ce qui nous préoccupait était que des primes à long terme étaient gagnées au-delà des niveaux cibles quand la société enregistrait de mauvais rendements absolus et relatifs pendant une période prolongée. Après l'assemblée générale de la société en 2016, l'OIRPC a rencontré le président du comité de rémunération pour exprimer ses inquiétudes. En réponse aux commentaires fournis par l'OIRPC et d'autres actionnaires, la société a effectué un certain nombre de changements positifs à son programme de rémunération, supprimant notamment les versements de primes minimales sur les actions liées au rendement, en éliminant l'acquisition immédiate des actions attribuées dans le cadre du programme de primes au rendement et en imposant une période de détention de deux ans après l'attribution des options afin d'encourager les prises de décisions à long terme. Notre engagement auprès de la société a contribué à améliorer le programme de rémunération, comme le montre le soutien massif que ce dernier a reçu cette année lors de l'assemblée générale – le soutien est passé de 70 % en 2015 et 67 % en 2016 à 97,6 % en 2017.

Autres activités d'engagement

PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Nous sommes convaincus que, pour rester concentrées sur la croissance durable à long terme, les sociétés doivent avoir des conseils d'administration bien structurés, qui fonctionnent de manière efficace. Nous croyons que les entreprises qui se dotent de pratiques exemplaires en matière de gouvernance sont en meilleure position pour créer plus de valeur durable à long terme pour les actionnaires tout en présentant moins de risques pour les parties prenantes. Nous avons pris plusieurs mesures cette année en faveur de l'adoption de pratiques de bonne gouvernance tant au Canada qu'à l'étranger.

L'équipe d'investissement durable s'est engagée auprès de presque 60 sociétés sur des sujets de gouvernance pendant la période visée, ce qui représente une augmentation de 50 % sur 12 mois du nombre d'engagements dans le domaine de la gouvernance. Ces engagements ont donné à l'OIRPC l'occasion de partager son approche globale et ses opinions sur la gouvernance d'entreprises et se sont concentrés sur les manières dont les sociétés pouvaient améliorer leurs pratiques quant à la rémunération des cadres, la représentativité des actionnaires et le renouvellement des membres du conseil. Dans un nombre croissant de cas, nous avons rencontré le président et les membres des conseils, ce qui nous a permis de mieux comprendre les motifs des décisions clés de gouvernance et nous a aidés à faire directement nos commentaires.

MIXITÉ HOMMES-FEMMES

L'OIRPC considère la mixité hommes-femmes au sein du conseil comme un élément essentiel de bonne gouvernance. Selon nous, les conseils d'administration mixtes sont plus susceptibles d'obtenir de meilleurs résultats pour les investisseurs. Nous nous attendons à ce que les conseils d'administration soient diversifiés, notamment en ce qui a trait à la représentation des sexes. Le fait d'avoir des administrateurs possédant des antécédents, des opinions et des compétences variés aide à assurer que le conseil d'administration, considéré dans son ensemble, est en mesure de bien évaluer le rendement de la direction et de la société. Les *Principes et directives de vote par procuration* de l'OIRPC (accessibles à l'adresse http://www.cppib.com/documents/1465/ProxyVoting_Principles_and_Guidelines_Nov2016FR.pdf) décrivent notre approche en matière de gouvernance et guident nos décisions de vote.

Vote par procuration

Nous avons continué de soutenir les propositions des actionnaires qui cherchent à améliorer les questions de mixité hommes-femmes lorsque ces propositions ne sont pas trop prescriptives. Cette année, nous avons soutenu 24 % (5 sur 21) des propositions des actionnaires qui exigeaient que les sociétés adoptent une politique pour améliorer la mixité du conseil d'administration. Nous avons soutenu ces propositions dans les cas où la société n'avait pas déjà pris des mesures pertinentes pour améliorer la diversité. Nous avons également soutenu 79 % (11 sur 14) des propositions des actionnaires qui ont demandé aux sociétés de divulguer l'information sur leurs politiques et objectifs visant à réduire la différence de salaire entre leurs employés hommes et femmes.

Engagements de Hermes EOS

L'OIRPC s'engage également sur les questions de la mixité hommes-femmes par l'intermédiaire de la plateforme d'engagement en collaboration mondiale, Hermes EOS. Hermes EOS s'engage auprès des sociétés pour s'assurer que la composition et la structure du conseil sont optimales. Les sociétés sont encouragées à améliorer la mixité hommes-femmes de leur conseil d'administration. Hermes EOS s'est engagée auprès de 44 sociétés en ce qui a trait à la composition du conseil et aux questions de mixité hommes-femmes au nom de l'OIRPC et d'autres parties pendant la période visée.

Nouvelles pratiques de vote par procuration axées sur la mixité hommes-femmes



En anticipation de la période de vote par procuration 2017, l'OIRPC a adopté une nouvelle pratique de vote par procuration axée sur la mixité hommes-femmes dans les conseils au Canada. Pour tous nos placements dans des sociétés ouvertes canadiennes, nous voterons désormais contre l'élection du président du comité de nomination si aucun membre du conseil n'est une femme, sauf en cas de circonstances atténuantes justifiant cette pratique de vote de la société.

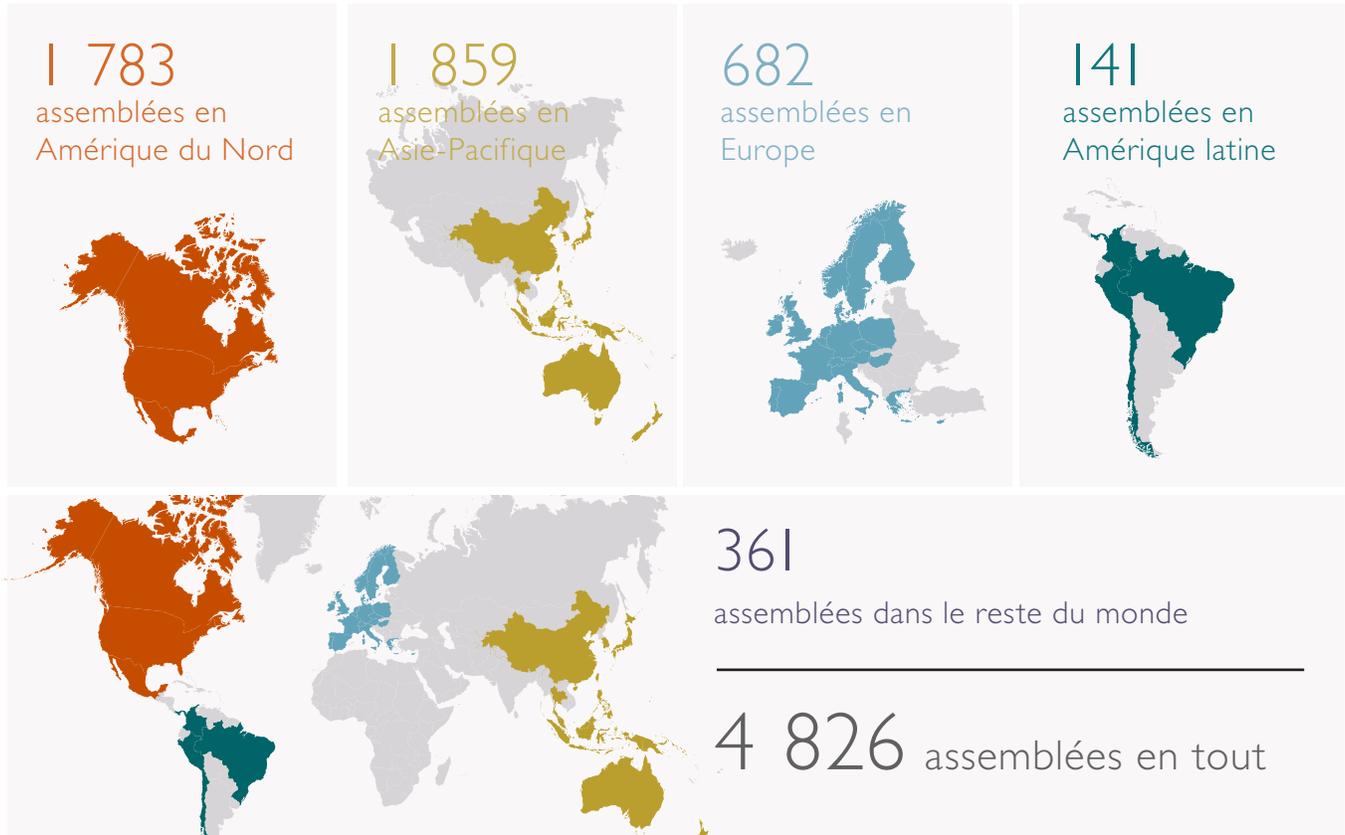
Pendant cette période de vote par procuration, nous avons voté à 45 assemblées générales de sociétés ouvertes canadiennes où il n'y avait pas d'administratrices. Nous avons examiné l'information publiée par chacune de ces sociétés ouvertes au sujet de la mixité hommes-femmes. Nous nous sommes efforcés de nouer un dialogue avec ces sociétés avant de voter contre le président du comité de nomination. Ce dialogue a été à l'origine de nombreuses discussions sur les stratégies et les programmes mis en place par les sociétés pour soutenir la mixité hommes-femmes dans leurs conseils.

Nous avons voté contre 34 administrateurs en vertu de ces pratiques de vote. Nous continuerons de surveiller les faits nouveaux et les améliorations dans la composition des conseils des sociétés dans lesquelles nous investissons. Nous sommes encouragés par nos discussions d'engagement et prévoyons de voir une amélioration dans la représentation des femmes administratrices l'année prochaine.

APERÇU DES VOTES PAR PROCURATION

Période de vote par procuration 2017

NOUS AVONS FAIT PART DE NOTRE POINT DE VUE LORS DE :



NOUS AVONS EXERCÉ NOTRE DROIT DE VOTE À L'ÉGARD DE :



THÈMES DE LA PÉRIODE DE VOTE PAR PROCURATION 2017

Les tableaux suivants présentent les principaux thèmes de la période de vote par procuration 2017 et les décisions que nous avons prises.

Proposition	Vote	Raison générale du vote
VOTES SUR LA RÉMUNÉRATION		
Approbation du rapport sur la rémunération/vote sur la rémunération	<p>17 % CONTRE</p> <p>..... 1 791 VOTES</p>	Nous avons voté contre la proposition lorsque la société n'établissait aucun lien entre la rémunération des cadres et le rendement à long terme de la société.
Fréquence du vote sur la rémunération	<p>100 % EN FAVEUR</p> <p>..... 864 VOTES</p>	Les votes annuels sur la rémunération encouragent une supervision efficace de la rémunération des cadres dirigeants et permettent aux actionnaires de donner leur avis à la société au moment opportun.
Approbation d'un régime d'octroi d'actions	<p>49 % CONTRE</p> <p>..... 182 VOTES</p>	Nous avons voté contre cette proposition lorsque le coût du régime était excessif et ne comportait aucun critère rigoureux en matière de rendement.
Propositions d'actionnaires concernant la rémunération	<p>30 % EN FAVEUR</p> <p>..... 73 VOTES</p>	Nous avons voté en faveur de propositions d'actionnaires qui renforçaient l'adéquation entre la rémunération et le rendement et permettaient de limiter le risque lié à la rémunération.
VOTES VISANT À AMÉLIORER LA REPRÉSENTATIVITÉ DES ACTIONNAIRES		
Accessibilité de la documentation relative au vote par procuration	<p>100 % EN FAVEUR</p> <p>..... 52 VOTES</p>	La capacité des actionnaires de nommer des candidats au poste d'administrateur renforce les droits des actionnaires et la responsabilité des membres du conseil.
Réduction des exigences liées au vote à la majorité qualifiée	<p>100 % EN FAVEUR</p> <p>..... 13 VOTES</p>	Exiger plus que la majorité simple des actions à droit de vote pourrait rendre la direction inamovible en bloquant des modifications qui sont dans l'intérêt des actionnaires.
Indépendance de la présidence du conseil d'administration exigée	<p>100 % EN FAVEUR</p> <p>..... 40 VOTES</p>	Un président du conseil indépendant peut mieux représenter les intérêts des actionnaires et surveiller la direction sans qu'il y ait de conflit.
VOTES VISANT À ENCOURAGER L'AMÉLIORATION DE L'INFORMATION DIVULGUÉE ET DES PRATIQUES (QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES)		
Amélioration de l'information sur les risques environnementaux et sociaux et sur le rendement à cet égard	<p>63 % EN FAVEUR</p> <p>..... 79 VOTES</p>	Une meilleure information permet aux investisseurs d'évaluer le profil de risque des activités des sociétés à l'égard des facteurs environnementaux et sociaux pertinents sur le plan financier à long terme.
Adoption/communication des normes de l'entreprise en matière de responsabilité	<p>48 % EN FAVEUR</p> <p>..... 60 VOTES</p>	Les sociétés qui adoptent et mettent en application des normes déontologiques rigoureuses obtiendront probablement un meilleur rendement financier à long terme.
Rapport sur les contributions aux partis politiques et le lobbying	<p>91 % EN FAVEUR</p> <p>..... 69 VOTES</p>	Une plus grande information sur les contributions faites aux partis politiques aide les actionnaires à évaluer les coûts, les risques et les avantages connexes.

INTÉGRATION

NOTRE APPROCHE :

Intégrer les facteurs ESG
aux décisions de placement

COMITÉ DE L'INVESTISSEMENT DURABLE GROUPE DE
TRAVAIL SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
ACTIONS FONDAMENTALES PLACEMENTS
RELATIONNELS ACTIONS DE SOCIÉTÉS FERMÉES
INFRASTRUCTURES IMMOBILIER RESSOURCES
NATURELLES FONDS PLACEMENTS SECONDAIRES ET
CO-INVESTISSEMENTS PLACEMENTS THÉMATIQUES
GESTION EXTERNE DU PORTEFEUILLE

INTÉGRATION

Compte tenu de notre vision à long terme, nous prenons des décisions de placement qui tiennent compte d'un large éventail de facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance (ESG) aussi bien avant qu'après les placements eux-mêmes. Notre équipe interne de l'investissement durable travaille en collaboration avec des collègues provenant de divers services de l'OIRPC pour identifier et évaluer les questions ESG.

L'analyse des facteurs ESG dans nos placements des marchés publics, privés et immobiliers ainsi que dans le cadre de partenariats constitue un élément important du processus visant à déterminer l'attrait d'un placement envisagé. Quand ils sont appréciables, ces facteurs peuvent grandement influencer sur notre estimation du profil de risque et de la valeur d'une entreprise.

L'OIRPC a consacré des ressources à la création d'une équipe interne axée sur l'investissement durable qui travaille efficacement à l'échelle de l'OIRPC pour effectuer des analyses sur l'incidence des facteurs ESG sur les placements. De plus, l'équipe d'investissement durable mène des recherches relatives aux normes et aux meilleures pratiques du secteur et élargit nos connaissances et ressources en travaillant en collaboration avec des partenaires externes à valeur ajoutée et des associations sectorielles.

Légende : En 2016, l'OIRPC a renforcé son partenariat avec Oxford Properties en prenant une participation de 50 % dans un portefeuille d'immeubles à bureaux canadiens. L'immeuble le plus récent, la Tour EY de Toronto, a été terminé en mai 2017 et obtiendra la certification LEED Platine. Les immeubles LEED comportent des systèmes efficaces de conservation de l'eau et de l'énergie et sont conçus pour répondre à des normes élevées en matière de qualité de l'environnement intérieur. Le processus de prise de décision des équipes responsables des placements immobiliers de l'OIRPC tient compte de facteurs environnementaux, comme l'efficacité énergétique.

Qu'entendons-nous par intégration?

Lorsque nous parlons d'intégration dans ce contexte, nous nous référons à la manière dont les risques et les occasions liés aux facteurs ESG potentiellement importants sont pris en compte dans le processus décisionnel entourant les placements et les activités de gestion à l'échelle de l'organisation.



Membres de l'équipe de l'investissement durable (de gauche à droite) : Michael Ma, Lauren Gonsalves, Adriana Morrison, Stephanie Leaist, Redon Gallani, Tammy Bodnar et Samantha Hill

ÉQUIPE DE L'INVESTISSEMENT DURABLE

Notre équipe de l'investissement durable est composée de membres experts en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance. Elle évalue l'évolution des tendances et des meilleures pratiques dans ces domaines et donne des commentaires à cet égard ainsi que sur les recherches thématiques et les études portant sur des secteurs ou sur des entreprises particulières. L'équipe travaille en étroite collaboration avec nos équipes de placements afin de garantir que les risques et les occasions liés aux facteurs ESG sont pris en compte dans nos décisions de placement et nos activités de gestion d'actifs en tant que pratiques standard. Elle participe également à notre rôle de propriétaire actif et engagé en fournissant de l'information pour l'exercice de nos droits de vote par procuration et travaille pour améliorer le rendement à long terme des sociétés dans lesquelles nous investissons en nous engageant individuellement ou en collaboration avec d'autres investisseurs.

COMITÉ DE L'INVESTISSEMENT DURABLE

Le Comité de l'investissement durable de l'OIRPC compte neuf personnes provenant des différents services de l'organisation et est chargé de superviser les fonctions de l'équipe de l'investissement durable sous la supervision, au besoin, de la haute direction et du conseil. Il examine un grand éventail de sujets, en débat et les approuve, y compris les questions liées aux changements climatiques, les secteurs d'engagement, les mises à jour sur le processus d'intégration des facteurs ESG avec les équipes de placement et les *Principes et directives de vote par procuration* de l'OIRPC. Les membres du Comité partagent également les activités qu'ils mènent en relation avec les facteurs ESG, leur expérience et leur savoir-faire avec le Comité et tiennent leurs équipes respectives informées sur les activités de l'équipe de l'investissement durable. Le Comité a tenu cinq réunions formelles cette année en plus d'autres interactions ponctuelles.



Membres du Comité de l'investissement durable (de gauche à droite) : Rob Mellema, Paul McCracken, Rio Mitha, Stephanie Leaist, Brian Savage, Lisa Olsen, Scott Lawrence, Stephen Huntley et Eric Wetlaufer

Rapports sur les facteurs ESG : un outil important pour évaluer les facteurs ESG dans les placements sur les marchés publics

L'équipe interne de l'investissement durable de l'OIRPC travaille en étroite collaboration avec les équipes de placement sur les marchés publics pour améliorer notre capacité à intégrer les facteurs ESG dans nos décisions de placement et nos activités de propriétaire. L'équipe de l'investissement durable adapte son approche pour suivre la stratégie de placement et répondre aux besoins spécifiques de l'équipe de placement avec laquelle elle travaille.

L'une des activités courantes de l'équipe consiste à dresser des rapports ESG à propos de sociétés ouvertes qui sont destinés à nos équipes de placement et sont pris en compte dans les décisions de placement, ce qui leur permet de déterminer rapidement les occasions et les risques importants liés aux facteurs ESG. Les rapports analysent

les pratiques, les politiques, les mécanismes de surveillance et la divulgation de l'information des sociétés relativement aux questions ESG. L'analyse s'appuie sur diverses sources, notamment les renseignements provenant des entreprises et les recherches de tiers, ainsi que sur l'expertise de l'équipe de l'investissement durable dans le domaine et l'expérience des interactions avec les sociétés et les parties prenantes. Des aperçus des sociétés sont fournis au début du processus de placement et peuvent être suivis par un rapport plus approfondi en cas d'examen du placement. L'équipe de l'investissement durable a fourni plus de 40 rapports ESG à nos équipes de placement sur les marchés publics cette année.

RAPPORT 2017 SUR LES ACTIVITÉS



Membres du groupe de travail sur les changements climatiques :
De gauche à droite : Caroline Rogers, Samantha Hill, Mark Shulgan, Shelina Ilic, Stephanie Leaist, Jeff Hodgson, Kevin Godwin, Redon Gallani et Rio Mitha

Absents : Kevin Bespolka, Avik Dey, Martin Healey, Rocky Ieraci, Martin Laguerre, Tara Perkins et Cindy Lee

GRUPE DE TRAVAIL SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Au milieu de 2016, l'OIRPC a mis sur pied un groupe de travail interne sur les changements climatiques afin de concentrer plus efficacement ses efforts en ce qui concerne les changements climatiques et de coordonner le travail de l'organisation. Cette action dirigée par la chef de l'investissement durable de l'OIRPC a pour but i) d'élaborer les outils, les processus et les mesures appropriés pour évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques dans ses activités de placement et de gestion des actifs et ii) d'élaborer et de recommander des actions pertinentes afin que l'OIRPC puisse gérer ces risques et ces occasions dans ses placements existants et futurs. Le groupe de travail interservices sur les changements climatiques est composé de représentants des services de l'investissement durable, de placement, du risque de placement, de la gestion de portefeuille global et des affaires publiques et communications. La tâche du groupe consiste à élaborer des analyses, des processus et des méthodologies qui aideront l'OIRPC à évaluer de manière plus systématique l'incidence de ces risques et occasions sur son portefeuille et ses placements individuels à l'échelle de ses services de placement.

Dans le cadre de cette initiative, nous :

- effectuons une analyse complète sur la façon dont les changements climatiques sont pris en compte dans nos stratégies et processus de placement dans l'ensemble des services de placement et recommandons des ressources améliorées permettant d'aider les équipes de placement de l'OIRPC dans leur évaluation des risques et des occasions liés aux changements climatiques;
- examinons la manière d'évaluer les risques liés aux changements climatiques au niveau de la totalité du portefeuille, y compris une évaluation des risques au niveau du pays et cherchons des moyens de mieux évaluer les risques physiques;
- nous assurons que la problématique des changements climatiques est correctement prise en compte dans le cadre de gestion du risque de notre entreprise;
- adoptons une vision prospective à long terme axée sur la transition vers des énergies à faibles émissions de carbone, en tenant compte de leur production, de leur utilisation et de leurs répercussions.

CONSULTATION DES ÉQUIPES DE PLACEMENT AU SUJET DU VOTE PAR PROCURATION

L'équipe de l'investissement durable est responsable de tous les votes liés aux actions de l'OIRPC lors de toutes les assemblées d'actionnaires des sociétés ouvertes dans lesquelles nous investissons. Elle consulte régulièrement les équipes de placement pour connaître leurs opinions sur les sujets soumis à un vote et les intègre dans ses décisions de vote. Nos équipes de placement travaillent à partir de tous les bureaux mondiaux de l'OIRPC et offrent de précieux renseignements en fonction de leurs connaissances approfondies des sociétés, secteurs et marchés régionaux spécifiques.

Cette année, l'équipe de l'investissement durable a considérablement multiplié ses échanges avec l'équipe Gestion externe du portefeuille (GEP) de l'OIRPC à Hong Kong sur le sujet des votes par procuration en Asie. Pendant la période de vote par procuration, l'équipe GEP a été consultée sur les votes lors de plus de 180 assemblées d'actionnaires, soit une augmentation de 140 % par rapport à l'année dernière. En tenant compte des opinions de l'équipe GEP et de nos gestionnaires externes, nous pouvons nous assurer que nous profitons de notre savoir-faire et de nos relations à l'échelle mondiale.

Un autre événement marquant de cette année a été la mise en œuvre d'un nouveau système automatisé visant à aviser les équipes de placement des prochaines assemblées d'actionnaires. Ce système permet de s'assurer que les équipes de placement reçoivent les renseignements pertinents sur les futures assemblées d'actionnaires en temps réel et facilite la communication bidirectionnelle productive et efficace entre les équipes de placement et l'équipe de l'investissement durable concernant les sujets soumis à un vote.

MINES TERRESTRES ANTIPERSONNEL ET ARMES À SOUS-MUNITIONS

Conformément à notre *Politique en matière d'investissement responsable*, nous investissons seulement dans des entreprises dont les activités seraient légales si elles étaient exercées au Canada. À l'aide de recherches d'experts indépendants, nous avons déterminé les entreprises à l'échelle mondiale qui ne constituaient pas des placements admissibles en vertu de notre Politique. L'équipe de l'investissement durable mène ses propres recherches et communique au besoin directement avec les entreprises. Le Comité de l'investissement durable examine et approuve les modifications à apporter à la liste des sociétés interdites établie par l'OIRPC. En voici des exemples :

- › Mines terrestres antipersonnel : Nous n'investirons pas dans des entreprises qui ne se conforment pas à la *Loi de mise en œuvre de la Convention sur les mines antipersonnel* du Canada ou qui ne s'y conformeraient pas si elles exerçaient leurs activités au Canada.
- › Armes à sous-munitions : Nous n'investirons pas dans des entreprises qui ne se conforment pas à la *Loi interdisant les armes à sous-munitions* du Canada ou qui ne s'y conformeraient pas si elles exerçaient leurs activités au Canada.

Il se peut que des sociétés interdites en vertu de notre *Politique sur l'investissement responsable* figurent parmi nos placements sur les marchés boursiers, dont la liste est divulguée chaque année. Il s'agit de placements indirects qui résultent de l'utilisation de contrats à terme standardisés sur indice négociés en bourse. La composition des indices est normalisée et indépendante de la volonté de l'OIRPC. Nos placements ne contribuent pas à la formation de capital de ces entreprises et n'ont pas d'incidence sur celles-ci, et l'OIRPC n'investit pas directement dans ces entreprises.

Placements sur les marchés publics

Bien que les mesures de rendement relatives aux facteurs ESG soient généralement plus qualitatives et moins accessibles et uniformes que les mesures financières traditionnelles, l'incidence de ces facteurs peut s'avérer considérable et nous examinons avec soin les risques et les occasions qui y sont associés.

Même si le service Placements sur les marchés publics tient compte des facteurs ESG, l'évaluation de ceux-ci joue un rôle déterminant dans le travail de nos groupes Placements relationnels et Actions fondamentales à gestion active en particulier.

ACTIONS FONDAMENTALES : TIRER PARTI DES OCCASIONS LIÉES AUX FACTEURS ESG

En 2017, l'OIRPC a intégré les équipes Placements relationnels et Actions fondamentales à gestion active (auparavant connue sous le nom de « Analyse fondamentale des Titres de sociétés – marché mondial ») dans une équipe combinée appelée Actions fondamentales.

L'équipe Placements relationnels prend des participations minoritaires directes et importantes dans des sociétés qui sont ouvertes (ou qui le seront incessamment). L'OIRPC privilégie les participations qui peuvent influencer positivement le succès d'une entreprise et l'aider à enregistrer des rendements relatifs supérieurs à long terme. Pour chaque placement, nous établissons une relation active et continue avec l'équipe de direction et le conseil d'administration de l'entreprise. L'équipe Actions fondamentales à gestion active est responsable de produire de l'alpha en réalisant des placements en actions dynamiques en se fondant sur des analyses fondamentales ascendantes approfondies. Ces analyses sont utilisées pour créer un portefeuille concentré de positions acheteur et vendeur neutre par rapport au marché. Le portefeuille Actions fondamentales est de portée mondiale et regroupe aussi bien les marchés développés qu'émergents et tire parti de la présence physique de l'équipe à Toronto, Londres, Hong Kong, São Paulo et New York.

Placements relationnels

L'équipe Placements relationnels cherche à tirer parti du fait que l'OIRPC est un investisseur axé sur le long terme sur les marchés publics où la majorité des participants visent des résultats à court terme. Elle considère la structure de gouvernance d'une entreprise et sa gestion des facteurs environnementaux et sociaux comme des indicateurs de sa capacité de dégager une croissance durable et de créer de la valeur à long terme. L'évaluation de ces pratiques fait partie intégrante de l'analyse initiale des occasions de placement effectuée par l'équipe. Si le placement passe à l'étape de la vérification préalable, les pratiques et les facteurs ESG pertinents sont soumis à une évaluation plus approfondie au cours de discussions avec l'équipe de direction et les administrateurs de l'entreprise, à des analyses internes et à une expertise.

Une fois le placement effectué, l'équipe Placements relationnels peut souvent tirer parti de son statut d'actionnaire important pour surveiller

la société et nouer un dialogue avec ses équipes de gestion pour promouvoir de meilleures pratiques ESG dans le but d'accroître la création de valeur à long terme.

Actions fondamentales à gestion active

L'équipe Actions fondamentales à gestion active effectue des analyses approfondies permettant de cerner les raisons profondes de la mauvaise évaluation de l'entreprise et de comprendre comment les éliminer. L'évaluation des risques ESG joue un rôle fondamental dans le processus de l'équipe. Celle-ci examine les risques qui pourraient avoir une incidence sur la capacité de l'entreprise à exécuter ses plans d'affaires, la valeur de l'actif et du passif ainsi que la rentabilité future. Les risques ESG sont importants dans tous les secteurs, mais sont parfois plus publicisés dans certains.

L'évaluation de l'entreprise effectuée par l'équipe Actions fondamentales à gestion active comprend un rapport ESG préparé par l'équipe de l'investissement durable de l'OIRPC et, selon les résultats initiaux, peut mener à une étude sur des facteurs ESG particuliers qui sont pris en compte dans la décision de placement. L'équipe travaille également étroitement avec l'équipe de l'investissement durable sur des questions liées au vote par procuration, particulièrement celles qui sont controversées ou qui ont trait à des éléments clés de nos placements.

Ces questions ESG peuvent favoriser ou compromettre la rentabilité de manière appréciable, surtout sur un horizon à long terme comme celui de l'OIRPC. L'analyse de ces facteurs par l'équipe Actions fondamentales à gestion active oriente notre évaluation des risques et nos attentes de rendement des placements envisagés et nous aide à déterminer l'attrait à long terme d'une occasion de placement.

HONG KONG BROADBAND NETWORK LIMITED

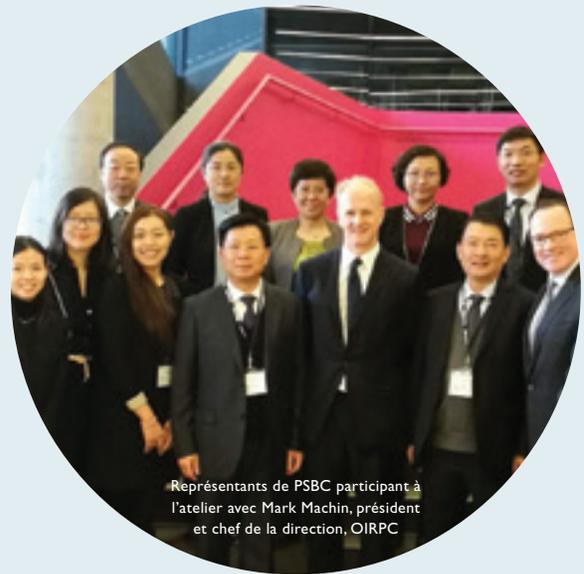
Hong Kong Broadband Network Limited (HKBN) est le second fournisseur de services sur large bande résidentiel de Hong Kong en nombre d'abonnés. La société dessert plus de 2,1 millions de résidences et 2 100 bâtiments commerciaux. L'OIRPC a investi 1,6 milliard de dollars de Hong Kong (210 millions de dollars américains) dans HKBN, ce qui fait de lui le principal actionnaire avec une participation de 18 % et une représentation au conseil d'administration de la société. En 2016, une enquête auprès des investisseurs sur les sociétés les mieux gérées en Asie réalisée par FinanceAsia a classé HKBN dans les premières positions avait Hong Kong. Pendant notre contrôle diligent du placement, l'OIRPC avait remarqué l'excellent rendement de HKBN en ce qui concerne les facteurs ESG.

En 2017, HKBN a demandé à l'OIRPC de participer à une enquête menée par une société de conseil tierce indépendante pour obtenir des commentaires sur les pratiques en matière de facteurs ESG et le rendement de la société, ainsi que sur des domaines ESG ciblés pour le futur. L'OIRPC a considéré cette initiative de la partie prenante comme une pratique positive, montrant l'engagement de la société en matière de questions ESG.

Promotion de bonnes pratiques de gouvernance à la Postal Savings Bank of China

En décembre 2015, l'OIRPC a investi 500 millions de dollars américains pour ancrer le capital stratégique de 7,1 milliards de dollars américains récolté en vue d'un PAPE par Postal Savings Bank of China (PSBC), la cinquième banque chinoise pour ce qui est du total de l'actif. L'investissement a été réalisé au côté d'autres investisseurs stratégiques, y compris de grandes banques mondiales et régionales, des investisseurs internationaux et des sociétés Internet chinoises. Grâce au soutien de ces preneurs fermes, en septembre 2016, PSBC a réussi un PAPE de 7,4 milliards de dollars américains à la Bourse de Hong Kong. Suite au PAPE, l'OIRPC détient environ 1 % de la société.

Dans le cadre du placement, l'OIRPC a conclu un accord de coopération stratégique avec PSBC selon lequel l'OIRPC utilisera son savoir-faire interne et ses réseaux externes pour soutenir la croissance à long terme de la banque et faciliter la création d'un réservoir de talents. En novembre 2016, plusieurs membres de la haute direction de PSBC ont participé à des ateliers et à des séances de formation menés par l'Université de Toronto et animés



Représentants de PSBC participant à l'atelier avec Mark Machin, président et chef de la direction, OIRPC

par des experts locaux en matière de gouvernance d'entreprise, de gestion des risques et de conformité. Une séance de travail (en mandarin) avec notre président et chef de la direction, Mark Machin, a également été incluse dans le programme, ainsi qu'une présentation et une discussion sur les questions ESG avec des membres de notre équipe de l'investissement durable.

Placements privés et infrastructures

APPROCHE À L'ÉGARD DES PLACEMENTS PRIVÉS DIRECTS EN ACTIONS DE SOCIÉTÉS FERMÉES ET EN INFRASTRUCTURES

L'OIRPC a un niveau de propriété, d'intérêt et d'influence important dans ses placements directs en actions de sociétés fermées et en infrastructures. Notre intention est de détenir les placements privés pendant plusieurs années, voire des décennies dans le cas de placements dans des infrastructures.

Étant donné ces longs horizons de placement, la gestion continue des facteurs ESG peut avoir une incidence considérable sur la valeur des placements. C'est pour cette raison que l'évaluation des risques et des occasions liés aux facteurs ESG fait partie intégrante du processus de vérification préalable à l'égard des placements directs en actions de sociétés fermées, dans les ressources naturelles et en infrastructures. En tant que propriétaires d'un portefeuille de placements privés en croissance, nous devons gérer les facteurs ESG dans un large éventail d'entreprises de divers secteurs. Nous adaptons notre méthode d'évaluation des facteurs ESG à chaque transaction, car les circonstances et les enjeux varient en fonction de la structure de négociation, de l'entreprise, du secteur et de la région.

De plus, orientés par les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies et les normes reconnues à l'échelle internationale, nous avons mis en place une approche à l'égard de l'évaluation et de la gestion des facteurs ESG dans les placements directs qui cible six domaines : environnement, santé et sécurité, main-d'œuvre et conditions de travail, relations avec la collectivité, intégrité commerciale et gouvernance d'entreprise.

ANALYSE DES OCCASIONS ET VÉRIFICATION PRÉALABLE

La vérification préalable effectuée par l'OIRPC n'est pas définie dans le temps; il s'agit plutôt d'une activité permanente, surtout en ce qui a trait aux facteurs ESG. L'OIRPC met en place une approche de vérification préalable personnalisée et structurée des facteurs ESG à l'égard des placements privés directs qui s'alignent aux pratiques exemplaires à l'échelle internationale. Une fois que nous avons investi directement dans une société fermée ou dans une infrastructure, nous continuons de surveiller étroitement les risques et les occasions liés aux facteurs ESG pendant la durée du placement en appliquant des approches de surveillance personnalisées qui tiennent compte du secteur, de la région et d'autres facteurs spécifiques à la société. Nous fondons ces approches sur les pratiques exemplaires du secteur et de la région dans laquelle la société mène ses activités et aussi les meilleures pratiques des autres organisations de placement.

ÉTAPES DE LA GESTION DES FACTEURS ESG LORS DE LA VÉRIFICATION PRÉALABLE DES PLACEMENTS PRIVÉS DIRECTS



Tous les processus de vérification préalable, même s'ils varient selon les circonstances et les types d'actifs, comportent trois étapes : analyse des occasions, principale vérification préalable et recommandation sur la gouvernance et le placement.

SURVEILLANCE

Une fois que l'OIRPC a pris une importante participation dans une société fermée, il agit comme un partenaire très engagé et constructif à long terme dans le but d'améliorer la performance opérationnelle et financière de l'entreprise. Cette approche cherche à créer de la valeur, ce qui sert les intérêts des 20 millions de cotisants, bénéficiaires et autres parties prenantes du RPC. Les questions ESG mises en lumière pendant le processus de vérification préalable (et d'autres questions ESG pouvant apparaître au fil du temps) nécessitent une gestion active, directement ou par l'entremise de nos partenaires. Les facteurs ESG pertinents font l'objet d'une surveillance semestrielle pour tous les placements directs.

Grâce au modèle de gouvernance active de placements privés directs, l'OIRPC et ses partenaires peuvent exercer une influence directe sur les sociétés en portefeuille, proportionnelle à leur participation. Selon le niveau de l'influence de l'OIRPC, notre engagement continu à participer à la surveillance de la performance ESG de l'entreprise peut prendre différentes formes.

Par exemple, lorsque nous avons accès à un rapport périodique du conseil de l'entreprise, nous pouvons effectuer un suivi et prendre des mesures en nous fondant sur les renseignements des indicateurs de performance ESG. Lorsque nous siégeons au conseil, nous pouvons faire entendre notre voix et chercher à avoir une influence grâce à cette position et à travers les comités pertinents du conseil, entre autres les comités de la santé et sécurité, de l'environnement, de la conformité et de l'audit. Grâce aux relations étroites avec les administrateurs et les dirigeants, nous sommes en mesure d'obtenir des renseignements utiles, d'exercer une surveillance étroite de la conformité de la direction aux normes, d'encourager les pratiques responsables au sein de l'organisation et, à long terme, d'améliorer la performance financière de l'entreprise et le rendement du capital investi de l'OIRPC.

De plus, nous essayons d'influencer la composition du conseil d'administration et de ses comités pour mieux refléter les compétences requises et l'indépendance de la direction de l'entreprise. Nous insistons sur une rémunération appropriée des cadres qui correspond aux intérêts à long terme des actionnaires. La rémunération et la composition du conseil sont pour nous des priorités. Les améliorations apportées dans ces domaines peuvent faire partie de notre entente contractuelle avec une entreprise dans laquelle nous sommes un actionnaire important.

GRUPE CRÉATION DE VALEUR POUR LE PORTEFEUILLE : AMÉLIORER LES RÉSULTATS EN TANT QUE PROPRIÉTAIRE ENGAGÉ

Notre service Placements privés compte un groupe Création de valeur pour le portefeuille qui participe activement à la gouvernance et à la gestion des placements directs de l'OIRPC dans les actions de sociétés fermées et les infrastructures. Le groupe collabore étroitement avec les équipes de négociation, les membres de la direction et les partenaires afin de favoriser la création de valeur pour le portefeuille, grâce à une surveillance exercée par le conseil d'administration, à un suivi du rendement et à l'ajout de valeur liée aux activités.

Le groupe Création de valeur pour le portefeuille nous permet de tirer parti des avantages financiers que la propriété privée peut nous offrir en surveillant les événements et les engagements des sociétés de notre portefeuille et en aidant à résoudre les problèmes opérationnels et de gouvernance au moment où ils se présentent. Il applique un processus semestriel de surveillance qui intègre les facteurs ESG aux actifs importants dans lesquels l'OIRPC détient des droits ou un contrôle en matière de gouvernance. Il veille également à la mise en œuvre du processus de vérification préalable et de surveillance des facteurs ESG de l'OIRPC pour tous les placements directs dans les actions de sociétés privées, les ressources naturelles et les infrastructures.

RESSOURCES NATURELLES

Le groupe Ressources naturelles effectue d'importants placements dans les ressources, notamment l'énergie, les mines et métaux et la production d'électricité. Le groupe travaille également en étroite collaboration avec le groupe Infrastructures sur les placements dans les énergies renouvelables. Étant donné les risques sectoriels associés à ces placements, le groupe met l'accent sur l'évaluation et la surveillance des facteurs ESG, et travaille de concert avec les entreprises composant le portefeuille pour s'assurer que des pratiques exemplaires y sont mises en œuvre.

Prenons comme exemple la reprise de la production pétrolière et gazière en Amérique du Nord au cours des dernières années. Les technologies de forage horizontal et de fracturation hydraulique ont permis d'accéder à des réserves précédemment considérées comme étant non rentables. Compte tenu des préoccupations liées à ces technologies, des pratiques respectueuses de l'environnement, de la santé et de la sécurité des employés des entreprises et des collectivités où ces dernières exercent leurs activités ont évolué à l'échelle sectorielle et sont l'un des principaux éléments visés par nos efforts de vérification préalable et de surveillance. À cet égard, la gestion des ressources en eau

est une considération importante dans ces types de placements. Entre autres, nous déterminons et surveillons si les entreprises en question utilisent de l'eau qui ne peut être consommée (c.-à-d. non potable), la gèrent correctement et, si possible, recyclent toute l'eau utilisée dans leurs opérations. Nous mettons également l'accent sur le travail effectué par les équipes de gestion en vue de mobiliser les collectivités locales, que ce soit en organisant des assemblées publiques ou en ouvrant des bureaux de relations avec la collectivité. Cela veut dire être à l'écoute des préoccupations concernant des enjeux tels que l'examen de la conception et de l'emplacement des sites de forage afin de s'assurer que les préoccupations concernant l'utilisation des terres et les opérations sont prises en compte.

Le groupe Ressources naturelles travaille en étroite collaboration avec le groupe Infrastructures pour évaluer les occasions offertes par le secteur de l'énergie renouvelable. L'enjeu des changements climatiques étant toujours au centre de l'attention mondiale, les sources d'énergie renouvelable telles que l'énergie éolienne et solaire joueront dans les années à venir un rôle de plus en plus important dans le panier d'énergies mondial.

Les pratiques en matière de facteurs ESG de l'équipe Placements privés continuent d'évoluer

L'équipe Placements privés a mis en place une approche structurée et cohérente liée à la vérification préalable et à la surveillance des risques ESG associés avec nos placements privés directs depuis 2012. Cette approche, très évolutive, est conçue pour être appliquée à tout secteur et toute région géographique et englobe des priorités telles que les effets sur l'environnement, l'utilisation de l'eau et les droits de la personne. L'équipe Création de valeur pour le portefeuille de l'OIRPC continue de travailler avec nos équipes de placement et conseillers externes pour affiner cette approche. Cette année, elle a continué de travailler avec des conseillers spécialistes pour rationaliser l'approche en matière de gestion des risques ESG afin d'améliorer l'efficacité et de mettre à jour la liste des sujets d'importance croissante (p. ex., la sécurité des données). Depuis 2012, plus de 116 placements potentiels ont été soumis à notre processus de vérification préalable des facteurs ESG, et 26 ont été soumis au processus rationalisé cette année.

L'équipe de l'investissement durable travaille en collaboration avec des équipes du service Placements privés pour prendre en compte les possibles répercussions sur les placements des principaux facteurs ESG, y compris en fournissant une expertise ciblée sur des questions liées aux changements climatiques et à l'eau, tout au long du processus de placement et après le placement.

Entrevue avec Avik Dey

La transition énergétique mondiale et la méthode d'investissement fondé sur les questions climatiques de l'OIRPC



Avik Dey dirige le groupe Ressources naturelles de l'OIRPC dans le but de faire d'importants placements dans des occasions orientées sur les ressources dans les secteurs de l'énergie, des mines et métaux et de la production d'électricité. Le groupe travaille également en étroite collaboration avec le groupe Infrastructures sur les placements dans les énergies renouvelables. Il œuvre dans le secteur mondial de l'énergie depuis 1999 et y a occupé divers postes, notamment dans le capital-investissement et les services bancaires d'investissement.

Q : Quelles sont les perspectives à court et à long terme de l'OIRPC à l'égard du secteur de l'énergie?

R : À court terme, nous croyons que la volatilité persistera sur le marché des produits de base parce que la hausse de la production de schiste aux États-Unis vient modifier la provenance de l'offre de pétrole à l'échelle mondiale. Le secteur des ressources naturelles est, par sa nature, cyclique. Nous tentons donc de nous concentrer sur les actifs et les placements capables de faire preuve de résilience et de dégager des rendements à long terme pour les investisseurs tout au long du cycle.

Lorsque nous prenons du recul pour évaluer les perspectives du secteur à long terme, nous constatons qu'il présente des occasions très attrayantes du côté des combustibles fossiles et des énergies renouvelables. Comme on estime que la population mondiale va passer de sept milliards de personnes à près de dix milliards d'ici 2050, la demande globale d'énergie va considérablement augmenter. Outre l'accroissement de la population, les prévisions de demande à long terme devront tenir compte de la croissance du PIB, des gains d'efficacité découlant des technologies et de l'innovation, de la conservation et des bouleversements à grande échelle. La prise en compte de ces facteurs permet de conclure que les besoins en énergie à l'échelle mondiale iront en s'accroissant. D'ici 2050, la demande mondiale d'énergie va augmenter du tiers par rapport au niveau actuel.

Q : Quelle est l'approche de l'OIRPC à l'égard de l'investissement fondé sur les questions climatiques?

R : Notre processus d'évaluation des placements prend en considération les questions liées aux changements climatiques. Comme nous participons activement aux conseils d'administration des sociétés dans lesquelles nous investissons, nous mettons l'accent sur les pratiques exemplaires en matière de communication de l'information, et encourageons aussi l'adoption et l'application de pratiques exemplaires pour l'ensemble de leurs opérations.

En tant qu'investisseurs à long terme, nous devons évaluer tous les risques, tant à court qu'à long terme, associés à nos placements. Lorsque nous investissons dans des sociétés des secteurs des hydrocarbures ou des combustibles fossiles, nous évaluons leur potentiel de rendement à long terme en tenant compte du durcissement de la réglementation et des normes environnementales. Nous vivons une transition énergétique qui s'étendra sur

plusieurs décennies, au fil de laquelle les énergies renouvelables prendront une place prédominante par rapport aux autres types d'énergie. Nous évaluons tous ces risques et contextualisons chaque décision de placement.

La croissance des énergies renouvelables et l'accent mis sur la décarbonisation forcent également les sociétés énergétiques à devenir beaucoup plus efficaces. Pour demeurer concurrentielles, elles n'ont tout simplement pas le choix. Ce sont les producteurs capables de produire aux coûts les plus faibles et de la manière la plus efficace qui pourront le mieux accéder au bassin de capitaux, qui sera de plus en plus restreint à mesure que progressera la transition vers les énergies renouvelables. Dans le cadre de ses engagements auprès des producteurs de combustibles fossiles, l'OIRPC encourage les initiatives d'efficacité en matière d'énergie qui favorisent cette évolution.

Q : Comment croyez-vous que la production de combustibles fossiles évoluera par rapport à celle des énergies renouvelables?

R : La stratégie de l'OIRPC pour le secteur de l'énergie couvre les combustibles fossiles et les énergies renouvelables. À l'heure actuelle, plus de 40 % de l'énergie produite à l'échelle mondiale provient du charbon. Dans un contexte de transition énergétique, nous devons nous assurer de mettre hors service les installations les plus polluantes si nous voulons accélérer l'adoption des énergies renouvelables. Dans un monde en expansion, nous devons graduellement délaissier le charbon et nous tourner vers le gaz naturel et, ultimement, les sources d'énergie renouvelable. Cette transition se fera selon nous sur plusieurs dizaines d'années. Actuellement, 75 % des nouvelles capacités proviennent de sources solaires plutôt que fossiles. Il s'agit là d'une statistique très encourageante et nous souhaitons voir ces bonnes nouvelles se multiplier. En revanche, nous constatons que le remplacement de la capacité de charge de base existante par des sources d'énergie renouvelable ne se fait pas au rythme nécessaire à une transition rapide. Les régions du monde en expansion dont les besoins en énergie augmentent doivent donc mettre à profit l'ensemble des sources d'énergie pour générer cette capacité de charge de base.

À long terme, ces marchés devront pouvoir compter sur des sources d'énergie efficaces et fiables pour soutenir leur croissance. Comme les coûts de l'énergie solaire diminuent très rapidement (baisse de plus de 65 % au cours des cinq dernières années), les occasions de s'attaquer aux inefficiences du marché et de créer les capacités nécessaires sont nombreuses.

Immobilier

Le respect de toutes les lois environnementales locales est un critère de base pour tout placement immobilier de l'OIRPC. Pour nous acquitter de notre mandat qui consiste à produire un rendement maximal pour la caisse du RPC tout en évitant les risques de perte indus, nous cherchons à accroître la valeur de nos placements immobiliers au moyen d'une gestion prudente des facteurs ESG conjointement avec nos partenaires responsables de l'exploitation immobilière. Plus particulièrement, l'amélioration de la performance durable peut accroître les loyers et les taux d'occupation potentiels, réduire les coûts d'exploitation et, par conséquent, augmenter la valeur d'un immeuble et le rendement du capital investi.

Le secteur des immeubles de bureaux est particulièrement sensible aux facteurs environnementaux et à l'efficacité de l'exploitation. Les grands locataires recherchent souvent les immeubles de bureaux les plus évolués sur le plan environnemental afin de montrer l'engagement de leur entreprise à l'égard des normes ESG et de contrôler les coûts. Dans le cas de la construction ou de rénovations majeures d'immeubles de bureaux, la qualité environnementale est un élément d'appréciation important pour déterminer l'attrait de l'immeuble pour les locataires éventuels, les loyers pouvant être exigés et, par conséquent, la valeur économique du bien immobilier et sa viabilité.

ANALYSE DES OCCASIONS ET VÉRIFICATIONS PRÉALABLES

Au cours de l'évaluation des occasions de placement, l'équipe Placements immobiliers effectue une vérification préalable officielle qui tient compte des facteurs ESG dans le processus de placement. Ce processus consiste en une évaluation de l'importance accordée par le propriétaire ou le gestionnaire à l'efficacité de l'exploitation, y compris la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau et la production de déchets. Même si les facteurs analysés varient en fonction de l'occasion de placement envisagé, nous examinons les facteurs ESG dans cinq grandes catégories (voir l'encadré Évaluation des facteurs ESG dans les placements immobiliers envisagés).

SURVEILLANCE

De concert avec les partenaires de l'OIRPC, notre équipe Placements immobiliers évalue de façon continue les facteurs ESG et l'efficacité de l'exploitation afin de maintenir et d'améliorer la position concurrentielle, la valeur et l'attrait des placements immobiliers. Après l'acquisition d'un bien immobilier, l'équipe met en place des outils de surveillance annuelle des facteurs ESG afin d'améliorer les communications avec nos partenaires portant sur ces facteurs. Le processus de surveillance annuel consiste à demander à nos partenaires responsables de l'exploitation de divulguer de l'information sur tout facteur ou événement ESG important, de fournir des mises à jour sur les derniers changements réglementaires et les initiatives d'entreprise en ce qui concerne les questions environnementales et sociales, et de faire état de l'obtention de nouvelles certifications environnementales par les propriétés dans lesquelles nous investissons et de l'atteinte de nouvelles cibles en matière d'efficacité de l'exploitation au cours de la dernière année.

ÉVALUATION DES FACTEURS ESG DANS LES PLACEMENTS IMMOBILIERS ENVISAGÉS

- 1. Approche du partenaire :** Déterminer l'approche de notre partenaire éventuel à l'égard des principes en matière d'investissement durable et des pratiques ESG.
- 2. Respect de la réglementation :** Vérifier la conformité aux lois environnementales et, au besoin, prévoir les coûts des mesures correctives dans les besoins en capitaux.
- 3. Caractéristiques de développement durable :** Déterminer la qualité et le niveau de la conception des immeubles écologiques et les intégrer dans notre évaluation de l'attrait de l'actif.
- 4. Efficacité de l'exploitation :** Déterminer et prendre en compte l'efficacité de l'exploitation, qui est souvent liée à l'environnement, et, au besoin, intégrer ces aspects dans notre évaluation.
- 5. Répercussions sociales :** Au besoin, évaluer les questions et les répercussions sociales pour qu'elles soient prises en considération dans le processus décisionnel.

NOUVELLES QUESTIONS DE SUIVI ESG

Pour approfondir notre compréhension des activités de développement durable et des objectifs à court terme de nos partenaires, nous avons commencé à suivre la participation de nos partenaires existants au Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB) et au programme du CDP – anciennement connu sous le nom de Carbon Disclosure Project – comme nouvelle priorité. Nous avons obtenu un taux de participation de plus de 70 %, ce qui témoigne que la durabilité est un aspect pris au sérieux par nos partenaires. Au cours de l'année dernière, nous avons constaté que nos partenaires étaient plus sensibilisés aux facteurs ESG. Presque tous ont indiqué que leurs sociétés avaient mis en place des politiques ou des mesures de viabilité. Un nombre presque égal a indiqué qu'ils avaient mis en place des politiques afin de lutter contre la corruption et des cadres de surveillance des exigences en matière de santé et sécurité.

PRIORITÉ À LA SANTÉ ET SÉCURITÉ ET À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

L'année dernière, nous avons accordé plus d'importance à la gestion de la santé et de la sécurité ainsi que des risques liés à la corruption au sein du portefeuille. Nous avons fait appel à des conseillers pour nous aider à établir un programme de surveillance des partenaires dans ces domaines avec un accent sur nos projets d'aménagement dans les pays émergents, en particulier au Brésil, en Inde et en Chine. Le travail dans le cadre de ce programme est continu et un projet pilote a déjà été réalisé dans une de nos zones de développement en Chine. Au cours de 2017, un programme plus formel devrait être mis en place pour les partenaires de placement de notre groupe cible.

RÉSULTATS DU SONDRAGE ANNUEL SUR L'IMMOBILIER

Pourcentage des sociétés interrogées dotées de politiques de viabilité

TAUX DE PARTICIPATION

91 % OUI

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

86 % OUI

POLITIQUE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

95 % OUI

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

98 % OUI

.....

Nombre de certifications d'immeubles écologiques

196

Nombre de pays

15

Oxford Properties : un partenariat qui respecte l'environnement

En Amérique du Nord, le programme de certification Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) et le Conseil du bâtiment durable au Canada encouragent des pratiques de construction et d'aménagement durable fondées sur des normes et des critères de rendement. Les principaux partenaires de l'OIRPC dans le cadre de l'acquisition et de la gestion de biens immobiliers tiennent compte eux aussi du système LEED ou de systèmes équivalents dans la constitution et la gestion de leurs portefeuilles immobiliers. Dans les nouveaux immeubles, le respect de normes élevées comme le système LEED est pris en considération avant la construction, mais l'OIRPC étudie aussi la possibilité d'améliorer le rendement des bâtiments existants par des mises à niveau.

Oxford Properties est un chef de file du secteur en matière de gestion durable et a obtenu le premier prix en matière de durabilité des immeubles de bureaux et de commerce de détail en Amérique du Nord décerné par le Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB) pendant quatre ans (depuis 2013), preuve de son engagement en matière d'environnement. Au cours de l'année, nous avons approfondi notre partenariat avec Oxford Properties en acquérant une participation de 50 % dans un portefeuille d'immeubles de bureaux au Canada. Tous les immeubles aménagés du portefeuille, qui représentent une surface de 3,1 millions pieds carrés ont obtenu au moins une certification LEED Or du Conseil du bâtiment durable du Canada. L'immeuble le plus récent, la Tour EY de Toronto, a été terminé en mai 2017 et obtiendra la certification LEED Platine.

De plus, nos immeubles en copropriété situés au RBC WaterPark Place et au 111 Richmond Street West ont gagné le prix de l'excellence de BOMA Toronto. L'équipe de RBC WaterPark Place a remporté le prestigieux prix Earth Award pour des immeubles dans la catégorie de 500 000 pieds carrés à 1 million de pieds carrés. Le prix Earth Award récompense les immeubles et leurs équipes de gestion pour leur excellence en matière de gestion et de performance environnementales. Cette année, RBC WaterPark Place a reçu la meilleure note dans cette catégorie, non seulement pour Toronto, mais pour l'ensemble du Canada. Le prix Earth Award est une façon merveilleuse de reconnaître les efforts des équipes et le programme Sustainable Intelligence, chef de file du secteur d'Oxford.



L'immeuble Eau Claire à Calgary, propriété d'Oxford Properties, a obtenu la certification LEED® Or.

Partenariats de placement

L'évaluation des risques ESG fait partie intégrante des processus de vérification préalable et de surveillance des placements du service Partenariats de placement. Nous adaptons notre méthode selon chaque placement, car les circonstances et les enjeux varient en fonction de la structure du placement, de l'entreprise, du secteur, de la région et de la stratégie. Nous évaluons les mesures prises par les gestionnaires de fonds pour réduire le risque et accroître la performance dans les entreprises dans lesquelles le fonds investit, notamment l'évaluation des approches de gestion des enjeux ESG des gestionnaires de fonds.

FONDS, PLACEMENTS SECONDAIRES ET CO-INVESTISSEMENTS

L'équipe Fonds, placements secondaires et co-investissements confie des capitaux à des gestionnaires de fonds d'actions de sociétés fermées de premier ordre situés partout dans le monde et qui croient, comme nous, en l'importance d'une bonne gestion des facteurs ESG pour améliorer la valeur à long terme.

L'approche de l'équipe comprend un questionnaire ESG structuré utilisé par les gestionnaires de fonds d'actions de sociétés fermées (les « commandités ») afin d'évaluer leur approche à l'égard des facteurs ESG, la façon dont ils les intègrent à leur processus de vérification préalable, la manière dont ils les surveillent et la façon dont ils communiquent l'information ainsi que les ressources qu'ils affectent à ces activités.

Analyse des possibilités et vérification préalable

Dans le cadre de notre processus de vérification préalable, les commandités doivent remplir le questionnaire ESG de l'équipe Fonds, placements secondaires et co-investissements. L'équipe utilise les réponses obtenues pour s'informer et, en cas de questions et d'inquiétudes, pour encadrer un dialogue actif avec le commandité. L'équipe tient compte des résultats du questionnaire et des rencontres de vérification préalable dans sa recommandation sur les placements.

Surveillance et amélioration des résultats en tant qu'investisseur engagé

Les commandités ayant des pratiques ESG établies fournissent des mises à jour et font des comptes rendus aux comités consultatifs de la société en commandite tous les six mois. Les commandités agissent de façon transparente et répondent à toutes les questions ponctuelles des investisseurs soulevées au sujet des pratiques en matière de facteurs ESG. Si un facteur ESG important influe sur notre thèse de placement dans un commandité, nous l'indiquons dans nos rapports de surveillance trimestriels.

PLACEMENTS THÉMATIQUES

L'équipe de Placements thématiques met l'accent sur des participations dans des entreprises exposées à la croissance structurelle, qui se produit habituellement sur une longue période, souvent plus de 10 ans. Compte tenu de l'horizon de placement, il importe que les entreprises dans lesquelles l'équipe investit soient viables à long terme. Dans le processus de placement thématique, l'évaluation des facteurs ESG en fonction de la viabilité à long terme de l'entreprise joue un rôle important, car c'est cette viabilité qui, à terme, contribuera à la capacité de l'entreprise de s'exposer à une croissance structurelle.

GESTION EXTERNE DU PORTEFEUILLE

L'équipe Gestion externe du portefeuille crée de la valeur en ayant recours à des gestionnaires externes dont les stratégies distinctes et les connaissances expertes des bourses créent de la valeur additionnelle et complètent l'ensemble du portefeuille de l'OIRPC. À titre de propriétaire d'actifs, l'OIRPC est tenu de s'assurer que les gestionnaires externes qu'il choisit exercent les droits de propriété en accord avec sa propre approche de la gérance. C'est pourquoi les équipes chargées des transactions du service Gestion externe du portefeuille doivent prendre en compte les questions ESG et les activités de gérance dans le processus de vérification préalable pour toutes les occasions de placement. Les gestionnaires potentiels sont interrogés sur la manière dont ils surveillent les sociétés du portefeuille et dialoguent avec elles au sujet du rendement à long terme ou des risques ESG, ainsi que sur leur approche en matière d'évaluation et d'intégration des facteurs ESG dans les décisions de placement, y compris tous les processus et politiques pertinents.

Une fois que l'OIRPC s'est engagé envers un gestionnaire, il continue de surveiller les activités de gérance et les pratiques de ce dernier à l'égard des facteurs ESG, notamment en discutant régulièrement avec lui pour savoir comment ses pratiques évoluent. S'il y a lieu, ces renseignements sont ensuite intégrés aux processus de surveillance continue de l'équipe Gestion externe du portefeuille.

L'OIRPC EST MEMBRE DU HEDGE FUND STANDARDS BOARD

Poul Winslow, chef des placements thématiques et de la gestion externe du portefeuille à l'OIRPC, est devenu administrateur du Hedge Fund Standards Board (HFSB) en septembre 2015 et l'OIRPC est devenu membre du HFSB Investor Chapter en novembre 2015. Le HFSB est un organisme de normalisation du secteur des fonds de couverture et est dépositaire des normes applicables aux fonds de couverture. Il procure au secteur un cadre de transparence, d'intégrité et de bonne gouvernance et facilite les vérifications préalables pour les investisseurs. L'OIRPC continue de travailler avec le Hedge Fund Standards Board sur l'amélioration de la transparence et de la gouvernance dans le secteur des fonds de couverture.

ÉVALUATION DES COMMANDITÉS POTENTIELS



Approche cohérente

Comment les politiques, les processus et l'approche du commandité à l'égard des facteurs ESG se comparent-ils à ceux de l'OIRPC?

Intégration de la vérification préalable

À quelle vérification préalable des facteurs ESG le commandité soumet-il les placements envisagés au cours du processus d'examen des placements?

Ressources

Quelles ressources le commandité affecte-t-il aux questions ESG?

Surveillance et communication

Le commandité assure-t-il la surveillance continue des risques et des facteurs ESG ainsi que la communication de l'information pendant la durée de détention des sociétés dans le fonds?

Apollo Global Management : un partenariat dans le domaine des facteurs ESG



Lorsque l'OIRPC décide de créer un partenariat de placement, il examine les pratiques ESG du partenaire potentiel. Nous essayons d'entrer en partenariat avec des organisations qui intègrent efficacement l'investissement durable dans leurs décisions de placement tout en bâtissant des relations continues avec les sociétés de leur portefeuille, pour nous assurer que les questions ESG sont prises en compte dans le processus de décision.

À titre d'exemple d'intégration des facteurs ESG dans la gestion des actions de sociétés fermées, citons Apollo Global Management, gestionnaire de placements non traditionnels mondiaux comptant parmi les principaux partenaires de l'OIRPC dans ce domaine. L'OIRPC est partenaire d'Apollo depuis 2002 et l'équipe Fonds, placements secondaires et co-investissements a bâti de solides relations avec la société, investissant 2,8 milliards de dollars dans les quatre derniers fonds d'actions de sociétés fermées (Fonds VI, VII, VIII et IX) d'Apollo, ce qui fait de l'OIRPC l'un des principaux investisseurs de la société. Les principales caractéristiques des pratiques ESG d'Apollo comprennent :

- Un programme d'investissement responsable conçu pour prendre en considération la façon dont les problèmes ESG influent sur la société, les placements du portefeuille et les collectivités environnantes. Les facteurs ESG sont pris en compte dans le cycle de placement complet, y compris pendant la vérification préalable, la surveillance, l'engagement continu et la communication avec les commanditaires.
- Les listes de vérification et les notes de service liées à la vérification préalable du programme d'investissement responsable sont remplies lors de l'évaluation des placements potentiels pour repérer les risques et les occasions liés à des facteurs ESG spécifiques, y compris les incidences environnementales et sur la main-d'œuvre, les politiques de conformité et les relations avec les collectivités. Si un risque identifié ne peut pas être éliminé ou atténué, Apollo peut refuser de conclure l'opération.
- Apollo évaluera les progrès en matière de facteurs ESG et surveillera les problèmes en maintenant un dialogue continu, en effectuant des visites sur place, en organisant des conférences et des séminaires en ligne pour partager les meilleures pratiques et en demandant que les sociétés du portefeuille publient un rapport annuel sur les facteurs ESG.
- L'efficacité et les répercussions des actions liées aux facteurs ESG sont mesurées en fonction de l'Impact Measurement Initiative, qui exige que les sociétés du portefeuille publient des rapports sur les mesures quantitatives des facteurs ESG (p. ex., le carburant de transport, les émissions, la sécurité des employés, la rotation du personnel, le code de déontologie).
- Apollo tient également compte des facteurs ESG dans la gestion globale de la société. Un groupe d'employés, travaillant dans des bureaux du monde entier, a lancé une « Go Green Initiative » dont le but est de réduire l'incidence environnementale d'Apollo.

COLLABORATION

NOTRE APPROCHE :

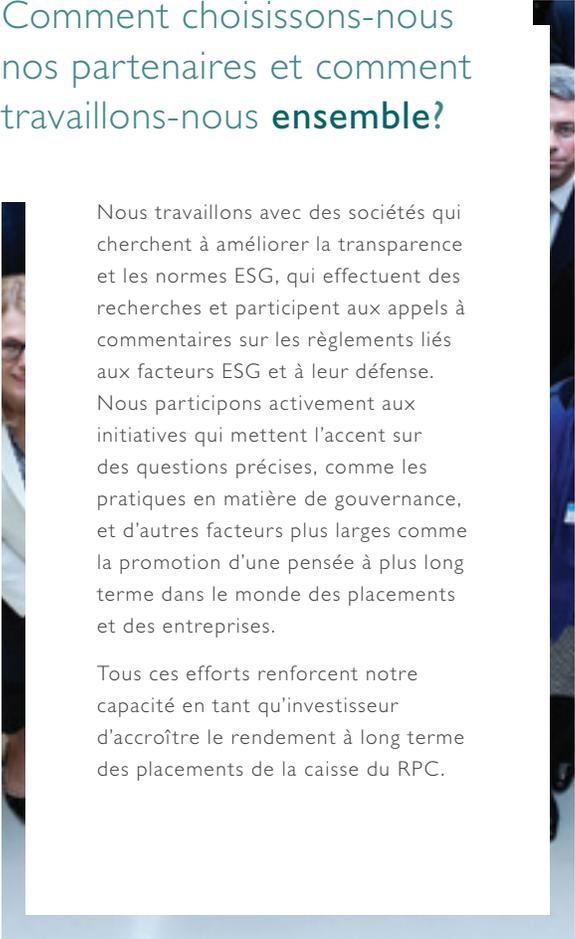
Exercer une influence
grâce à la collaboration

PARTENAIRE PARTAGEANT NOTRE VISION PRATIQUES
DE GOUVERNANCE PRIMES EXTRAORDINAIRES
CONFÉRENCES PRATIQUES EXEMPLAIRES
TRANSPARENCE PARTAGE DES CONNAISSANCES

COLLABORATION

L'OIRPC croit fermement au pouvoir de la collaboration. Travailler ensemble pour améliorer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et préconiser des politiques et approches axées sur le long terme réduisent les risques et favorisent la croissance de la valeur pour tous les investisseurs. De nombreuses voix unies résonnent plus fort, et nous collaborons fréquemment avec des organismes qui partagent notre vision dans le cadre d'initiatives qui, selon nous, changeront la donne à long terme.

Comment choisissons-nous nos partenaires et comment travaillons-nous **ensemble**?



Nous travaillons avec des sociétés qui cherchent à améliorer la transparence et les normes ESG, qui effectuent des recherches et participent aux appels à commentaires sur les règlements liés aux facteurs ESG et à leur défense. Nous participons activement aux initiatives qui mettent l'accent sur des questions précises, comme les pratiques en matière de gouvernance, et d'autres facteurs plus larges comme la promotion d'une pensée à plus long terme dans le monde des placements et des entreprises.

Tous ces efforts renforcent notre capacité en tant qu'investisseur d'accroître le rendement à long terme des placements de la caisse du RPC.

Légende : Membres du groupe de travail du Conseil de la stabilité financière (CSF) chargé de l'information financière ayant trait au climat. Dans le cadre du travail de collaboration de l'OIRPC, la chef de l'investissement durable est membre du groupe de travail.

PARTENAIRES 2017



Membres fondateurs

Le président du conseil de l'OIRPC est un membre fondateur du 30% Club (Canada) et notre président et chef de la direction a rejoint le Club en prenant ses fonctions en 2016.

Groupe de gens d'affaires déterminés à accroître la représentativité des femmes à tous les niveaux des entreprises grâce à des actions volontaires.



Membre

Organisme indépendant sans but lucratif œuvrant auprès des investisseurs, des entreprises et des organismes de réglementation pour promouvoir l'adoption de pratiques de gouvernance efficaces dans toute l'Asie.



Investisseur signataire

Organisme sans but lucratif qui encourage les entreprises à mesurer, divulguer, gérer et partager l'information sur les changements climatiques, au nom de plus de 800 investisseurs institutionnels à l'échelle mondiale. L'OIRPC appuie aussi le programme concernant l'eau du CDP.



Membre

La chef de l'investissement durable de l'OIRPC est membre du comité de politique publique. Organisme qui encourage la bonne gouvernance au sein des sociétés ouvertes canadiennes.



Membre associé

Un membre de l'équipe de l'investissement durable de l'OIRPC est membre du conseil consultatif sur la gouvernance d'entreprise.

Association sans but lucratif de caisses de retraite, d'autres fonds de prestation aux employés, de fonds de dotation et de fondations qui encourage la bonne gouvernance d'entreprise et les droits des actionnaires.



Investisseur de soutien

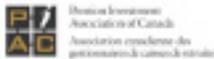
Organisme regroupant de nombreuses parties prenantes, dont plus de 95 investisseurs institutionnels, dont l'objectif est de promouvoir la transparence des revenus et l'obligation de rendre compte dans le secteur du pétrole et du gaz et celui des mines.



Cofondateur

Le président et chef de la direction de l'OIRPC est membre du conseil de FCLTGlobal et préside son comité des finances et de l'audit. FCLTGlobal est un organisme sans but lucratif qui se consacre à l'élaboration d'outils et de méthodes pratiques visant à favoriser des comportements d'affaires et une prise de décisions de placement axés sur le long terme.

<p>Forum économique mondial</p>		
<p>Partenaire sectoriel</p> <p>Organisme international indépendant voué à l'amélioration de l'état du monde qui réunit des chefs de file du monde des affaires et des milieux politiques et universitaires ainsi que d'autres leaders de la société afin d'orienter les plans d'action mondiaux, régionaux et sectoriels. Fondation sans but lucratif, le Forum ne défend aucun intérêt politique, partisan ou national.</p>	<p>Membre</p> <p>La chef de l'investissement durable de l'OIRPC est membre du conseil consultatif de Hermes Equity Ownership Services.</p> <p>Organisme offrant des services d'engagement en collaboration à l'échelle internationale.</p>	<p>Membre</p> <p>Organisme mondial qui s'est donné pour objectif de relever les normes en matière de gouvernance d'entreprise partout dans le monde. Il regroupe 600 chefs de file dans le domaine de la gouvernance d'entreprise répartis dans 50 pays.</p>

		<p>Signatory of:</p> 	
<p>Membre partenaire de projet</p> <p>Organisme international qui aide les gouvernements à relever les défis économiques, sociaux et de gouvernance posés par une économie mondialisée. L'OIRPC a été un partenaire du projet de l'OCDE relatif aux investisseurs institutionnels et à l'investissement à long terme (phase I) et est membre du réseau relatif aux investisseurs institutionnels et à l'investissement à long terme, qui vise à faciliter la réalisation de placements à long terme par les investisseurs institutionnels.</p>	<p>Membre</p> <p>Un membre de l'équipe de l'investissement durable de l'OIRPC est membre du comité de la gouvernance d'entreprise</p> <p>Groupe de caisses de retraite canadiennes qui a pour mission de promouvoir de saines pratiques de placement et la bonne gouvernance dans l'intérêt des promoteurs et des bénéficiaires des régimes de retraite.</p>	<p>Signataire fondateur</p> <p>Réseau international formé des plus importants investisseurs institutionnels au monde qui travaillent ensemble pour mettre en pratique les six Principes pour l'investissement responsable.</p>	<p>Membre</p> <p>La chef de l'investissement durable est membre du groupe de travail.</p> <p>Groupe de travail établi par le Conseil de la stabilité financière, qui s'emploie à fournir sur une base volontaire et cohérente de l'information financière liée aux changements climatiques afin de donner aux investisseurs, bailleurs de fonds, assureurs et autres parties prenantes des renseignements utiles à la prise de décisions.</p>

RAPPORT 2017 SUR LES ACTIVITÉS

GRUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE AYANT TRAIT AU CLIMAT

En mai 2016, Stephanie Leaist, chef de l'investissement durable de l'OIRPC s'est jointe au groupe de travail chargé de l'information financière ayant trait au climat (le « groupe de travail »).

Le groupe de travail est composé de 32 membres internationaux provenant du secteur privé, y compris des investisseurs, des compagnies d'assurance, de grandes sociétés mondiales issues de nombreux secteurs financiers et non financiers, des cabinets comptables et de services-conseils et des agences de notation. Le comité est présidé par Michael Bloomberg. Le CSF a créé ce groupe de travail pour établir des recommandations relatives à une meilleure divulgation de l'information financière ayant trait au climat et ainsi favoriser une prise de décision plus éclairée en matière de placement, de crédit et de souscription d'assurance. Ce mandat est en accord avec l'engagement à long terme de l'OIRPC auprès des sociétés dans le domaine des changements climatiques. Le groupe de travail a publié son premier rapport et ses recommandations initiales pour consultation publique en décembre 2016 et a publié son rapport et ses recommandations finaux à l'intention du CSF en juin 2017. Ces recommandations s'articulent autour de quatre thèmes : la gouvernance, la stratégie, la gestion et les mesures du risque et les cibles de risque. Plus de 100 sociétés, dont la capitalisation boursière dépasse 3 300 milliards de dollars américains et des sociétés financières responsables d'actifs de plus de 24 000 milliards de dollars ont rejoint le groupe en vertu d'une déclaration de soutien au rapport et aux recommandations du groupe de travail qui encouragent les sociétés de l'adopter. Le groupe de travail poursuivra ses activités jusqu'en 2018 et prendra en compte des approches visant à encourager les organisations des secteurs financiers et non financiers à adopter et appliquer ses recommandations. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site www.fsb-tcfd.org (en anglais).

Groupe de travail créé pour augmenter la divulgation de l'information ayant trait au climat

Le Conseil de la stabilité financière (CSF) est un organisme international qui a été créé au lendemain de la crise financière mondiale pour surveiller la stabilité du système financier. Il est actuellement présidé par le gouverneur de la Banque d'Angleterre, Mark Carney, et est affilié au G20. Le groupe de travail a été établi en décembre 2015 par le Conseil de la stabilité financière, qui déclarait que « la divulgation de l'information appropriée est essentielle pour que le secteur privé et les autorités comprennent et évaluent les effets potentiels des changements climatiques sur le secteur financier, à mesure que les marchés évoluent et que l'économie dans son ensemble passe à une économie à faibles émissions de carbone ». Selon le Conseil de la stabilité financière, une meilleure divulgation de l'information sur les changements climatiques contribuera à réduire les risques liés à la stabilité financière en évitant la réévaluation brutale des actifs une fois que les effets des changements climatiques seront plus clairs.

Qu'a élaboré le groupe de travail?



« Les recommandations du groupe de travail ont été élaborées par des intervenants du marché à l'intention des intervenants marché. Elles dressent la liste des renseignements qu'une grande variété d'entités qui utilisent l'information financière ou qui la préparent ont jugé essentiels à la compréhension des risques et des occasions liés au climat que présente une entreprise. L'adoption généralisée de ces recommandations permettra aux investisseurs, aux banques et aux assureurs d'accéder à ces renseignements, ce qui contribuera à réduire au minimum le risque lié à une adaptation incomplète ou tardive du marché aux changements climatiques, ou à son effet potentiellement perturbateur. »

– Mark Carney, président du conseil du CSF et gouverneur de la Banque d'Angleterre

PROMOUVOIR L'ADOPTION DE PRATIQUES EXEMPLAIRES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE EN ASIE

Depuis 2013, l'OIRPC est membre de l'Asian Corporate Governance Association (ACGA), organisme indépendant voué à la mise en œuvre de pratiques de gouvernance efficaces en Asie. En tant que membre de l'ACGA, nous avons accès à une expertise locale en matière de gouvernance, de sorte que nous pouvons prendre des décisions plus éclairées relativement aux votes par procuration et établir une plateforme pour nos activités d'engagement dans la région.

L'OIRPC participe aux appels bimensuels du groupe de discussion des investisseurs de l'ACGA qui offre un forum aux investisseurs du monde entier pour discuter des nouvelles questions de gouvernance et solliciter du soutien pour des actions d'engagement en collaboration. De plus, les appels sont une occasion pour les membres de participer au travail de représentation de l'ACGA.

La représentation auprès des organismes de réglementation, des bourses et d'autres organismes de normalisation fait partie intégrante du mandat de l'ACGA. Pendant l'année, l'ACGA a soumis plusieurs lettres de commentaires au nom de ses membres, y compris l'OIRPC, en vue d'encourager des pratiques exemplaires en matière de gouvernance de sociétés et de gérance des actionnaires en Asie.

Consultation de l'Autorité des services financiers (FSA) portant sur la révision du code de gérance japonais, le Japan Stewardship Code (7 mai 2017).

Dans l'ensemble, nous avons soutenu les mises à jour du code de gérance japonais et donné des suggestions sur la manière d'améliorer les directives en matière de gestion des conflits et d'engagement en collaboration.

Cette année, un membre de l'équipe de l'investissement durable a assisté à la conférence annuelle de l'ACGA qui a eu lieu à Tokyo et a participé à une délégation pour rencontrer les entreprises, les organismes de réglementation et les investisseurs institutionnels locaux pour discuter des problèmes de gouvernance d'entreprise. Le fait d'assister à de tels événements nous permet d'approfondir notre compréhension des problèmes de gouvernance spécifiques au Japon et témoigne de notre engagement à améliorer la gouvernance dans un marché important pour l'OIRPC tout en nous donnant une occasion précieuse d'entretenir des relations avec des partenaires de la région.

Le groupe d'investissement durable de l'OIRPC a utilisé des recherches de l'ACGA pour prendre des décisions de vote éclairées concernant les structures des comités de la direction de sociétés d'État chinoises.

Document de consultation de la bourse de Singapour sur le cadre des introductions en bourse potentielles pour les structures à deux catégories d'actions (11 avril 2017). Nous nous sommes opposés à la mise en place d'actions à double catégorie à Singapour, étant donné le potentiel de répercussions négatives sur le marché et la région.

Forum mondial des propriétaires d'actifs au Japon

En 2016, l'OIRPC s'est joint au Forum des propriétaires d'actifs mondiaux (le « Forum ») de la caisse de retraite du gouvernement japonais récemment créé et composé d'environ 20 grands propriétaires d'actifs mondiaux. L'objectif du Forum est d'encourager l'échange de connaissances et d'opinions sur l'intégration des facteurs ESG et la gérance des investisseurs au sein de sociétés de gestion d'actifs mondiales.

Des membres de nos équipes de l'investissement durable, des affaires publiques et communications et des actions fondamentales à gestion active ont participé à l'inauguration du Forum à Tokyo. Cette réunion a permis à l'OIRPC et aux autres caisses de retraite publiques mondiales d'échanger des idées et des opinions sur les questions ESG, y compris les pratiques exemplaires faisant concorder les intérêts des propriétaires et ceux des gestionnaires d'actifs.

COALITION CANADIENNE POUR UNE BONNE GOUVERNANCE

La chef de l'investissement durable de l'OIRPC est membre du comité de politique publique de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCGG). Le comité de politique publique joue un rôle important dans l'élaboration d'énoncés de politique sur divers problèmes de gouvernance de société et fait des propositions aux organismes de réglementation et aux organisations normatives.

L'OIRPC, par l'intermédiaire du comité de politique publique, a fait part de ses commentaires sur plusieurs propositions réglementaires et sur des directives qui ont entraîné l'adoption de pratiques exemplaires dans le marché. Voici quelques exemples de nos actions sur des questions réglementaires au Canada :

- Présentation de nos commentaires au ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs en Ontario au sujet du rapport du Conseil consultatif en matière de droit des affaires (9 décembre 2016) recommandant que les droits fondamentaux des actionnaires, y compris le vote à la majorité, soient intégrés au droit des sociétés.
- Présentation de nos commentaires à la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta (CVMO) concernant la mixité hommes-femmes et la durée des mandats (21 septembre 2016). Présentation de commentaires pour soutenir la proposition de la CVMO visant à faire correspondre les exigences en matière d'information à fournir en Alberta avec celles de neuf autres juridictions au Canada qui ont adopté des exigences en matière de représentation des femmes aux conseils d'administration et aux postes de cadres dirigeants, ainsi que de mécanismes de remplacement des administrateurs.

NOUVELLES POLITIQUES DE LA CCGG MISES EN ŒUVRE EN 2016-2017

Les principes de gérance de la CCGG aident les investisseurs institutionnels à remplir leurs obligations de propriétaires à l'égard de leurs bénéficiaires ou clients et à augmenter la valeur de leurs placements.

La CCGG a mené 44 rencontres d'engagement avec les conseils d'administration d'émetteurs canadiens pendant la période d'examen, ce qui correspond à 21 % de la capitalisation boursière totale de l'indice composé S&P/TSX. Le conseil s'engage généralement auprès de sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 5 milliards de dollars dans divers secteurs. Le dialogue a inclus des discussions sur les politiques de gouvernance, la rémunération des cadres, la gestion du risque, l'établissement des stratégies et la planification de la succession.

Exemples d'engagements réussis

Par suite de leur engagement auprès de la CCGG, plusieurs sociétés ont amélioré leur divulgation de l'information et leurs pratiques de rémunération des cadres. Voici quelques exemples :

- accroissement de l'information publiée sur le rôle du conseil en matière de surveillance des risques pendant les phases de développement stratégique et commercial de la société;
- amélioration de l'information sur le rôle du conseil dans la planification de la relève des cadres;
- adoption d'une politique de récupération de la rémunération sous forme de prime et d'une politique anticouverture;
- élargissement des directives de propriété des actions au-delà du chef de la direction pour couvrir d'autres dirigeants mentionnés;
- utilisation d'horizons plus lointains pour évaluer le rendement en vertu des régimes de rémunération.

ENCOURAGER LA MIXITÉ HOMMES-FEMMES DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil, Heather Munroe-Blum, est une membre fondatrice du 30% Club, et Mark Machin l'a rejointe depuis qu'il a pris le poste de président et chef de la direction de l'OIRPC en 2016. Le 30% Club est un groupe de gens d'affaires déterminés à améliorer l'équilibre hommes-femmes aux conseils d'administration et à la haute direction des entreprises. Le 30% Club s'efforce de provoquer un changement au moyen d'initiatives ciblées qui visent notamment à encourager les conseils d'administration à nommer un plus grand nombre de femmes, à informer et à aider les entreprises qui tentent d'améliorer la représentativité des femmes et à attirer l'attention publique sur cette question par l'intermédiaire des médias et de programmes de sensibilisation. Le principe fondamental du 30% Club est que la mixité hommes-femmes est une question de rendement de l'entreprise et non un enjeu féminin. Le 30% Club considère la mixité hommes-femmes du point de vue de la création de valeur à long terme au sein des entreprises. Malgré son nom, le 30% Club ne croit pas que l'imposition de quotas soit la meilleure solution et il cherche plutôt à provoquer un véritable changement durable en ce qui a trait à la représentativité des femmes.

Fondé au Royaume-Uni en 2010, le 30% Club est aujourd'hui un organisme d'envergure internationale, des sections régionales ayant vu le jour dans de nombreux pays, dont l'Australie, le Canada, Hong Kong, l'Irlande, l'Afrique du Sud et les États-Unis.

L'OIRPC est également membre du groupe d'investisseurs canadiens du 30% Club, qui s'efforce de coordonner l'approche de la communauté de placement en matière de mixité hommes-femmes. L'OIRPC a organisé une rencontre du groupe d'investisseurs dans ses locaux en 2017.

Voir la page 25 pour en savoir plus sur les activités de l'OIRPC et les efforts liés à la mixité hommes-femmes.

JOUER UN RÔLE DÉTERMINANT DANS LA PROMOTION DES PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

En 2005, le secrétaire général des Nations Unies a invité l'OIRPC et un groupe restreint composé des principaux investisseurs institutionnels du monde à aborder la question de l'investissement responsable dans une perspective mondiale et fiduciaire. En collaboration avec des experts du secteur des placements, de la société civile et du milieu universitaire, notamment, nous avons participé à la formulation des Principes pour l'investissement responsable (PIR) qui sont soutenus par les Nations Unies. Aujourd'hui, les signataires des PIR sont plus de 1 700 dans le monde et ils représentent un actif sous gestion total de plus de 62 000 milliards de dollars américains.

L'OIRPC a contribué aux PIR de différentes manières au fil des ans :

1) Siège au conseil d'administration : Eric Wetlaufer, directeur général principal et chef mondial, Placements sur les marchés publics de l'OIRPC, a été membre du conseil des PIR de décembre 2012 à décembre 2015 et a contribué au plan stratégique 2015-2018 des PIR. Le plan stratégique se concentre sur l'évolution de l'organisation, de la sensibilisation aux répercussions, tout en élargissant l'influence collective des PIR.

2) Participation active à plusieurs engagements en collaboration organisés par les PIR : Nous sommes membres du comité de consultation de l'engagement en collaboration des PIR portant sur les droits de la personne dans les secteurs de l'extraction depuis avril 2014 (voir la page 21 pour en savoir plus). Nous avons également rejoint le comité de consultation de l'engagement en collaboration des PIR portant sur les risques liés au méthane dans le secteur du pétrole et du gaz ainsi que dans celui des services publics en février 2017 (voir la page 17 pour en savoir plus).

Un membre de l'équipe de l'investissement durable a participé à un voyage en Indonésie et à Singapour pour les membres de l'engagement en collaboration des PIR portant sur l'huile de palme durable. L'engagement en collaboration a pour priorité de promouvoir une plus grande transparence, durabilité et traçabilité de la production d'huile de palme.

3) Mise en œuvre des six principes pour l'investissement responsable : Les propriétaires d'actifs et les gestionnaires de placement signataires sont responsables de la mise en œuvre des six principes (voir ci-après) et doivent utiliser le cadre de présentation de l'information des PIR pour décrire leurs activités. En plus du rapport annuel sur l'investissement durable que nous publions, nous fournissons des renseignements sur nos activités d'investissement durable une fois l'an sur la plateforme des PIR, lesquels sont accessibles sur le site Web des PIR (voir www.unpri.org).

L'OIRPC EST GUIDÉ PAR LES SIX PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

1

Nous prenons en compte les facteurs ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.

2

Nous sommes des investisseurs actifs et tenons compte des facteurs ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.

3

Nous demandons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier l'information appropriée sur les facteurs ESG.

4

Nous favorisons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs du secteur des placements.

5

Nous travaillons en collaboration pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.

6

Nous rendons compte de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

RAPPORT SUR LES PRIMES EXTRAORDINAIRES

En anticipation de la période de vote par procuration 2016, l'OIRPC et le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (« RREO ») ont identifié une nouvelle pratique de rémunération des cadres dirigeants consistant en « primes extraordinaires » potentiellement préoccupante et ont analysé en collaboration ces primes octroyées par les sociétés américaines et canadiennes. À la suite de cette collaboration, nous avons publié l'année dernière un rapport conjoint intitulé « Primes extraordinaires en 2015 » (voir http://www.ccpib.com/documents/1452/OutOfPlan_Report_FR.pdf).

Nous avons publié un rapport de suivi intitulé « L'extraordinaire devient-il l'ordinaire? Rapport sur les primes extraordinaires en 2016 » (voir http://www.ccpib.com/documents/1539/OOPA_Report_2016_FR.pdf) qui résume nos résultats pour 2016 et les comparent avec ceux de 2015 pour fournir nos observations sur les tendances sur 12 mois. Selon le rapport, les primes extraordinaires continuent de représenter une portion importante de la rémunération des cadres dirigeants dans les sociétés ouvertes aux États-Unis et au Canada, ce qui suggère que l'utilisation de ces primes pourrait devenir une pratique courante et généralisée de rémunération des cadres. En 2015 et 2016 seulement, le montant de primes extraordinaires octroyées aux États-Unis et au Canada s'élevait à 9,3 milliards de dollars américains.

Les rapports de 2015 et 2016 ont été accueillis favorablement et ont augmenté la sensibilisation à cette pratique de primes extraordinaires au sein des sociétés, des groupes d'actionnaires, des médias, des universitaires et des conseillers d'entreprise.

L'OIRPC a pris des mesures en mettant à jour ses *Principes et directives de vote par procuration* en 2016 afin de définir les primes extraordinaires comme un élément explicite à prendre en compte dans les propositions de vote sur la rémunération. Les primes extraordinaires ont été un facteur important dans au moins 17 % des propositions de vote sur la rémunération pour lesquelles nous nous sommes prononcés contre pendant la période de vote de 2017 (comparativement à au moins 7 % pendant la période de vote de 2016). Nous tiendrons compte de l'utilisation de ces primes dans nos décisions de vote.

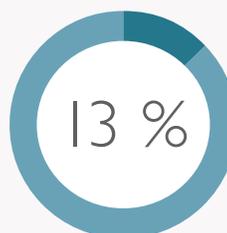
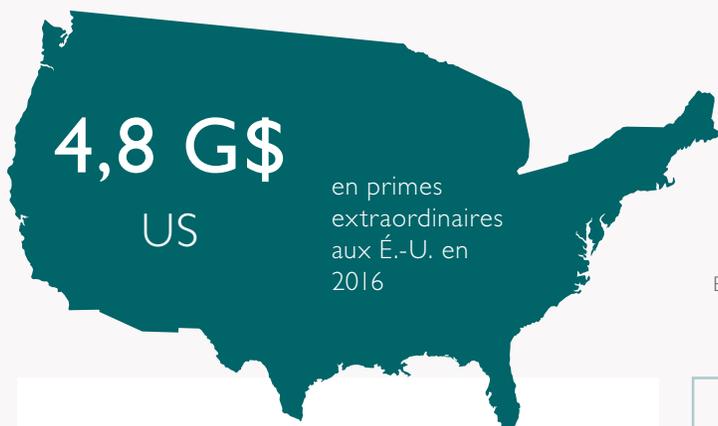
Nous continuerons de surveiller et d'étudier les primes extraordinaires. En 2017, nous nous engagerons également de manière ciblée auprès des conseils qui ont octroyé, à plusieurs reprises, des primes extraordinaires sans raison convaincante. Nous tenterons de comprendre les raisons qui ont incité les conseils à octroyer à plusieurs reprises ces primes, qui devraient être réservées à des circonstances exceptionnelles, selon nous, ainsi que la manière dont ces primes ont été structurées et quantifiées.

Qu'entendons-nous par primes extraordinaires?

Le terme « prime extraordinaire » décrit toute rémunération accordée aux cadres qui ne fait pas partie du régime de rémunération préétabli de l'entreprise qui est normalement applicable. Cela comprend notamment les primes de fidélisation, de départ et de signature ainsi que les primes pour la conclusion d'opérations importantes. Par nature, les primes extraordinaires constituent une rémunération supplémentaire versée aux cadres.

Les primes extraordinaires

ÉTATS-UNIS



En 2016, les primes extraordinaires ont représenté 13 % de la rémunération directe totale.

Augmentation de
493 M\$
US



<p>9,1 G\$ US</p> <p>en primes extraordinaires versées aux É.-U. au cours des deux dernières années.</p>	<p>1/2</p> <p>Cela devient une habitude : aux É.-U., plus de la moitié de la totalité des primes (2,5 G\$ US) a été versée par des sociétés qui ont recours à répétition aux primes extraordinaires.</p>	<p>1/4</p> <p>En 2016, 20 sociétés ont à elles seules accordé près du quart de toutes les primes extraordinaires.</p>
---	---	--

- CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE
- TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
- SANTÉ

demeurent les secteurs où les primes extraordinaires sont le plus fréquentes.

La relève des cadres supérieurs domine toujours :

2,0 G\$
US

versés en primes à la signature et en indemnités de départ aux É.-U. en 2016.

UTILISATION À RÉPÉTITION

4,6 G\$
US

en primes extraordinaires en 2015 et en 2016 versés par les sociétés qui ont recours à répétition à ce type de rémunération



610
sociétés américaines ont octroyé des primes extraordinaires en 2015 et en 2016



622
cadres supérieurs américains ont reçu des primes extraordinaires en 2015 et en 2016

CANADA



171 M\$
CA

en primes extraordinaires en 2016

48 %

AUGMENTATION D'UNE ANNÉE À L'AUTRE



Hausse de
73 %
du nombre de sociétés accordant des primes extraordinaires en 2016

Conférences

Nos professionnels participent activement à des événements sur les facteurs ESG à l'échelle mondiale, y interviennent et en animent pour partager les connaissances et ouvrir le dialogue avec d'autres investisseurs, sociétés et parties prenantes. L'année dernière, l'OIRPC a eu des rôles importants lors des événements suivants :



Comptables professionnels agréés (Canada)

Juillet 2016 | Toronto, Canada

- Événement rassemblant plus de 1 000 personnes dont la priorité est de fournir des renseignements à la communauté d'affaires de Toronto sur les activités du groupe de travail chargé de l'information financière ayant trait au climat.
- L'OIRPC a participé au panel présidé par Mark Carney, président du conseil de CSF et gouverneur de la Banque d'Angleterre, pour fournir un contexte sur le groupe de travail.
- L'OIRPC a participé à une réunion en groupe restreint avec la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada pour fournir des renseignements détaillés sur le groupe de travail.



Responsible Investors Americas

Décembre 2016 |
Ville de New York, États-Unis

- Conférence annuelle servant de plateforme de débat sur les problèmes environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance (ESG) les plus essentiels auxquels les investisseurs sont confrontés aux États-Unis, au Canada et en Amérique latine. Le thème de 2016 a été la « création de valeur à long terme ».
- L'OIRPC a participé à une entrevue centrale sur le Groupe de travail chargé de l'information financière ayant trait au climat, le G20 et le futur de la comptabilité financière des entreprises et des investisseurs.
- L'OIRPC s'est exprimé au sein d'un panel appelé « The authentic investor: values, leadership and culture in investment institutions ».



GLOBE Capital

Avril 2017 | Toronto, Canada

- Événement axé sur la façon dont les sociétés et les gouvernements pourraient avoir accès à un vaste réservoir de capital requis pour stimuler la croissance équitable et diversifiée.
- L'OIRPC a fait l'introduction en évoquant le travail accompli par le groupe de travail devant un panel sur « Dilemmas and Discourse: Impacts of Implementing the Financial Stability Board's Recommendations ».



Groupe de travail sur l'information financière ayant trait au climat (« groupe de travail »)

Assemblées plénières, dates diverses |
Plusieurs lieux en Amérique du Nord et en Europe

- Rencontre des membres du groupe de travail pour émettre des recommandations visant à améliorer l'information financière ayant trait au climat. L'OIRPC est un des deux seuls propriétaires d'actifs parmi les 32 membres du groupe de travail.
- L'OIRPC a participé à plusieurs assemblées plénières pour discuter et élaborer sur les recommandations du groupe de travail, ce qui incluait un processus de consultation important. Le président du conseil du CSF (et gouverneur de la Banque d'Angleterre), Mark Carney, a présenté les recommandations finales du groupe de travail aux dirigeants des pays du G20 lors du sommet d'Hambourg (Allemagne) au début du mois de juillet 2017. Une déclaration de soutien de chefs de la direction de plus de 100 organisations mondiales de tous les secteurs, y compris de l'OIRPC, accompagnait les recommandations.

PRIORITÉS POUR L'ANNÉE À VENIR

En 2018, nous continuerons de nous concentrer sur les priorités que nous avons établies en 2017 :

- Continuer de travailler au niveau de toutes les équipes de l'OIRPC pour améliorer l'analyse des risques et des occasions de placement liés aux changements climatiques.

- Par l'entremise du groupe de travail interservices sur les changements climatiques, nous continuerons d'examiner et de prioriser nos pratiques de placement et de gestion des actifs à l'égard des risques et occasions liés aux changements climatiques par l'intermédiaire du groupe de travail interservices sur les changements climatiques. Ce groupe est une plateforme de collaboration regroupant des représentants de chaque service de placement et des services Risque de placement, Gestion de portefeuille global et Affaires publiques et communications et de nombreuses autres personnes de l'OIRPC qui y contribuent de façon ponctuelle.

- Approfondir l'intégration des facteurs ESG en travaillant en collaboration avec les équipes de placement des services de placement de l'OIRPC.

- L'équipe de l'investissement durable continuera de fournir son expertise sur les questions ESG pour permettre la prise en compte de ces facteurs dans les décisions de placement de l'OIRPC. Nous continuerons de remplir nos responsabilités en tant que propriétaires actifs en examinant nos pratiques liées aux facteurs ESG avec nos gestionnaires de placement, en accord avec les attentes mondiales de gestion des propriétaires d'actifs.

- Continuer de nous impliquer activement dans le travail du groupe de travail chargé de l'information financière ayant trait au climat, en mettant l'accent sur l'adoption des recommandations sur la divulgation volontaire de l'information financière ayant trait au climat.

- Le rapport et les recommandations du groupe de travail présentent une série exhaustive de recommandations portant sur la divulgation de l'information financière ayant trait aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques sur l'ensemble des secteurs dans les rapports financiers destinés au grand public.
- Nous examinerons la meilleure approche pour aligner nos activités sur ces recommandations, le cas échéant.
- Mark Carney, président du conseil du CSF et gouverneur de la Banque d'Angleterre, a présenté les recommandations finales aux dirigeants des pays du G20 lors du sommet d'Hambourg (Allemagne) au début du mois de juillet 2017. Le président et chef de la direction de l'OIRPC, Mark Machin, ainsi que plus de 100 autres dirigeants, représentant de nombreux secteurs à l'échelle mondiale ont appuyé ces recommandations dans une déclaration publique commune.

- S'appuyer sur des activités d'engagement mondiales sur l'ensemble de nos secteurs d'engagement, en collaboration et par d'autres moyens.

- Grâce à notre engagement auprès de diverses organisations (voir pages 47 et 48), nous continuerons de tirer parti de nos activités d'engagement mondiales et de multiplier nos engagements liés aux facteurs ESG à l'échelle mondiale.
- Nous continuerons de collaborer avec les investisseurs, soit par l'intermédiaire de plateformes collaboratives ou de façon ponctuelle, sur des sujets précis liés aux droits de la personne, aux changements climatiques, à la gouvernance et à d'autres questions ESG importantes.

SIÈGE SOCIAL

Toronto

One Queen Street East, Suite 2500
Toronto, Ontario M5C 2W5
Canada
Tél. : +1 416 868 4075
Télec. : +1 416 868 8689
Sans frais : +1 866 557 9510

www.cppib.com

BUREAUX INTERNATIONAUX

Hong Kong

18/ F York House, The Landmark,
15 Queen's Road Central
Central Hong Kong
Tél. : +852 3973 8788
Télec. : +852 3973 8710

Londres

40 Portman Square, 2nd Floor
London W1H 6LT
Royaume-Uni
Tél. : +44 20 3205 3500
Télec. : +44 20 3205 3420

Luxembourg

10-12 Boulevard F-D Roosevelt
Luxembourg
L-2450
Tél. : +352 2747 1400
Télec. : +352 2747 1480

Mumbai

3 North Avenue, Maker Maxity,
5th Floor, Bandra Kurla Complex,
Bandra (East) Mumbai 400051
Inde
Tél. : +91 22 615 14400

New York

510 Madison Avenue, 15th Floor
New York, NY 10022
États-Unis
Tél. : +1 646 564 4900
Télec. : +1 646 564 4980

São Paulo

Av. Brigadeiro Faria Lima,
4300 – 14º andar
São Paulo – SP, 04538-132, Brésil
Tél. : +55 11 3216 5700
Télec. : +55 11 3216 5780

Sydney

Suite 5, Level 30,
Governor Macquarie Tower
1 Farrer Place
Sydney NSW 2000, Australie
Tél. : +61 2 8257 7777
Télec. : +61 2 8257 7717

Pour toute question ou tout commentaire,
écrivez-nous à l'adresse contact@cppib.com.



L'impression est





L'OFFICE
D'INVESTISSEMENT
DU RPC